

La Patte d'oie

'S Neja us Sarmerscha



Bulletin municipal annuel 2023
Sermersheim



Edito du maire p. 3

Ça s'est passé à Sermesheim p. 4 - 15

État civil p. 16 - 17

Portraits p. 18 - 20

Vie de la commune p. 21 - 42

Associations & Clubs sportifs p. 43 - 49

Entreprises & Vie économique p. 50 - 52

Vie pratique p. 53 - 58

Démarches administratives p. 59



Sermersheimois, Sermersheimois,

Liewi Sarmersher,

L'heure a enfin sonné pour que vous puissiez avoir entre vos mains l'édition annuelle 2023 de la Patte d'Oie. Je tiens à vous présenter mes excuses pour cette parution tardive. Ce sera l'un de nos principaux axes d'amélioration pour l'année prochaine de publier notre bulletin quelques mois plus tôt.

Vous découvrirez dans cette revue des chapitres bien étoffés, des événements à annoncer qui se sont transformés en événements réalisés avec en prime, les photos de ces derniers. Ce bulletin est la preuve qu'il se passe toujours quelque chose à Sermersheim ; il est là pour vous donner connaissance des grandes lignes de notre action et de notre travail.

Au niveau communal, peu d'investissements ont été réalisés mais l'un des projets phares de notre mandat a été mis en œuvre et réalisé pour sa plus grande partie : le remplacement de l'éclairage public et sa bascule en LED. Plusieurs objectifs étaient visés par cette opération : profiter de subventions qui se font de plus en plus rares, jouer la carte de l'économie (choix plus que judicieux au regard de l'augmentation des tarifs de l'électricité...) mais aussi jouer la carte de la biodiversité en redonnant leur place aux insectes notamment.

Notre credo est respecté : nous n'engageons pas de grosses dépenses sans avoir d'aide financière et concernant l'éclairage public, le montant total des subventions est proche de 70% ! Nous avons aussi fait le choix judicieux d'opter pour un éclairage en intensité dégressive avec pour la nuit, une puissance de 20% qui nous permet des économies tout en maintenant la sécurité dans notre commune. D'autres villages ont décidé d'éteindre totalement leur éclairage public ! Je tiens ici à remercier l'équipe technique autour de Mickael Bottin qui a mené ce chantier en régie interne, permettant une économie conséquente de quelques 50.000 €, un exemple même de la rationalisation des coûts d'investissement qui est le marqueur de notre mandat.

Bien évidemment d'autres dossiers ont été traités durant l'exercice 2022 et ils sont assez nombreux ne pas les citer tous dans cet édit. Oui, il se passe toujours quelque chose à Sermersheim, tant au niveau communal par des actions et des projets structurants qui poursuivent la transformation de notre paysage et participent à notre qualité de vie, qu'au niveau de notre riche tissu associatif ou encore de nos entreprises et artisans locaux. Les pages à venir en témoignent !

2023 sera encore une année chargée mais la construction du budget et en particulier celui de l'investissement est toujours freinée par nos capacités de financement et surtout d'auto-financement. « Pas de folie » est le maître-mot et « terminer des opérations en cours avant d'entamer de nouveaux projets » est la règle qui permet un budget maîtrisé. Parmi les principaux chantiers, figureront les ultimes travaux visant l'éclairage public, l'aménagement de la cour de l'école qui n'était malheureusement pas prévu dans la construction du groupe scolaire et

périscolaire, et surtout, nous souhaitons maintenir en bon état de santé nos bâtiments publics (la mairie et sa façade, la MTL et ses piliers, l'église et sa plateforme), tout en nous souciant des autres bâtiments comme l'ancienne école pour laquelle une option de vente sera prise et le presbytère où un travail régulier avec le bailleur social Domial est en cours pour le confort des locataires.

Nos élus sont en veille sur les dispositifs qui pourraient permettre d'améliorer la qualité de vie de nos citoyens. Nous organiserons ainsi une sensibilisation à l'utilisation du vélo pour nos futurs élèves de la classe de CM, grâce à une opération financée par des organismes externes. Une grande discussion prendra place en 2023 autour de la problématique de la gestion des eaux pluviales et notamment celle de notre échangeur de la D1083 afin de désengorger le réseau d'assainissement et permettre aux riverains des rues de la Chapelle et St Wendelin de garder les pieds au sec. Une opération similaire a d'ailleurs été mise en place par les services de la SDEA, je vous encourage fortement à les solliciter.

Nous jouons également placés sur des dispositifs nationaux comme lors de la mise en souterrain de la ligne de haute tension et de la révision du pont de l'III dont le financement des travaux sera en principe pris en charge par l'État ! Comme le dit une citation : « une opportunité est prompte à s'enfuir, mais longue à revenir ».

Cette année nous devons également relever quelques défis comme celui de la crise énergétique qui nous impose de prendre en compte des hausses de coût des fluides. Nous solliciterons d'ailleurs un organisme qui nous accompagnera grâce au financement de la Communauté des Communes pour le diagnostic et le suivi énergétique de la Maison du Temps Libre.

Comme vous pouvez le constater vos élus ne chôment pas et s'efforcent de gérer au mieux notre commune. Nous remercions toutes celles et ceux qui nous soutiennent au quotidien dans notre engagement. Aujourd'hui plus qu'hier, nous faisons face à des questions qui posent les enjeux de notre avenir : chacun d'entre nous participera au défi et à l'effort collectif en faisant évoluer ses habitudes et ses pratiques par exemple sur le plan de la réduction du gaz à effet de serre, de la préservation de la biodiversité, de l'accès à l'eau potable ou encore sur un plan plus qualitatif que quantitatif.

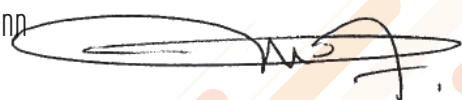
Comme l'a si justement exprimé un collègue maire : « nous n'héritons pas de la terre de nos parents mais nous l'empruntons à nos enfants » !

Il me reste à vous souhaiter une belle lecture de cette Patte d'Oie millésime 2023 et je me réjouis, avec l'ensemble des élus, de vous retrouver ou de vous rencontrer lors des différentes manifestations à venir avec comme mot d'ordre : « à l'écoute de chacun, dans l'intérêt de tous » !

De tout cœur,

Fernand WILLMANN

Maire



Un Osterputz dans la bonne humeur !

L'Osterputz est une tradition ancestrale en Alsace qui perdure à Sermersheim. À la sortie de l'hiver, on fête le printemps, en nettoyant les moindres recoins des maisons et des villages. C'est aussi utile que symbolique et témoigne d'une réelle cohésion sociale.

C'est le 30 avril que de nombreuses familles revigorées par une joyeuse distribution de knacks, ont arpenté les alentours de Sermersheim accompagnées de quelques élus pour tenter d'effacer les traces laissées par le temps, la maladresse ou la négligence.

Un grand merci à elles.



Ça s'est passé à Sermersheim

5

Cyclocircus à l'école Adelaïde

Pour sa deuxième participation au défi : «A l'école, j'y vais à vélo !» organisé par la Communauté de Communes du Canton d'Erstein entre le 2 et le 22 mai 2022-, notre école est arrivée en 6ème position dans le classement.



Le Défi «A l'école, j'y vais à vélo, ou à pied, à trottinette, etc. !», est une opération de sensibilisation, ludique et motivante, collective et responsable. Ce défi a été pensé pour inciter les écoliers à tester de nouvelles solutions de déplacement durables pour se rendre

à l'école.

Il est à noter que depuis le succès de la participation au défi en 2021, le parking «vélo» à l'intérieur de l'école a dû être agrandi car le nombre de porte-vélo n'était pas suffisant !

Les élèves de l'école Adelaïde ont été récompensés le 8 octobre 2022. L'association Cyclocircus est venue faire essayer aux élèves des vélos insolites lors de cette journée spéciale.

Bravo à tous nos écoliers !

Rédaction : Claudia Mosser Responsable de la Commission Groupe scolaire et périscolaire



Pour animer vos manifestations, proposez une vingtaine de vélos différents à faire essayer au public. Tous plus amusants les uns que les autres !



Fête du périscolaire, 30 juin

Une soirée de fin d'année a été organisée le 30 juin par le périscolaire de Sermersheim sur le thème « Auberge Espagnole ». La MTL a été décorée pour l'occasion selon le thème « façon cabaret ».

Cette soirée a été un franc succès puisque plus de 80 personnes étaient présentes, enfants et parents confondus. La mairie était représentée par la responsable de la Commission Groupe Scolaire et Périscolaire Mme Claudia Mosser ainsi que par Mr Serge Martinello, élu et engagé dans cette commission.

Comme le suggérait le thème « Auberge Espagnole », tous les parents ont été mis à contribution pour la réalisation du repas en apportant des boissons, des salades ou des desserts....Tous ont répondu présents !

Pour pimenter la soirée, un magicien est venu l'animer pour le plus grand plaisir des enfants. Il faut savoir que le magicien « Dom » avait travaillé un certain temps avec les enfants pour préparer et monter le spectacle avec leur participation.

La soirée fut également animée par un spectacle d'acrogym avec les enfants du CE1 au CM2. L'engagement de tous, de l'animatrice, des collègues et des enfants, a fait que la prestation a été une franche réussite !

Enfin, cette soirée a vu l'annonce du départ de Mme Marie Treves, qui faisait partie durant l'année 2021-2022 de l'équipe pédagogique en encadrant principalement les maternelles. Nous lui souhaitons bonne continuation.

L'équipe d'organisation a mis toute son énergie afin que cette soirée soit une réussite et nous les en remercions encore pour nos enfants. Les retours reçus suite à cette manifestation ont d'ailleurs été plus que positifs.

Rédaction : Claudia Mosser Responsable de la Commission Groupe scolaire et périscolaire



Rentrée scolaire 2022, traditionnelle distribution de Wecka

La distribution à l'école a été réalisée cette année le 13 septembre. Les traditionnels « Wecka » ont été distribués par le 1er adjoint Didier Frick, le 2e adjoint Jacky Blumert et un des représentants de la Commission Groupe Scolaire et Périscolaire, Serge Martinello.

Les élus ont profité de cette distribution pour souhaiter à tous les élèves une bonne rentrée et une bonne année scolaire.

Tous les enfants du scolaire et du périscolaire sont partis heureux avec leur sachet constitué d'un Wecka, d'une mandarine, d'une barre chocolatée ainsi que d'un jus de pomme.

Rédaction : Claudia Mosser Responsable de la Commission Groupe scolaire et périscolaire



Mise à l'honneur de Marie-France Haerel

Le 30 septembre, une quarantaine de personnes se sont retrouvées dans la salle de la Maison du temps libre pour fêter le départ en retraite de Marie-France Haerel.

Secrétaire de mairie à Sermersheim depuis 1998, soit plus de 24 ans, la municipalité a tenu à l'honorer et c'est le maire de la commune, Fernand Willmann, qui s'est improvisé en chef de cérémonie. Il a rappelé la carrière de son ex-secrétaire de mairie, a souligné son rôle essentiel dans une multitude de dossiers qui ont notamment permis la construction de la MTL, du Centre sportif intercommunal, du groupe scolaire et périscolaire, du lotissement Hintere Buen, etc. Il lui a remis plusieurs médailles de travail : vermeil (30 années), or (35 années) et grand or (40 années). Elle a également été gratifiée de la médaille communale en argent pour son large investissement dans la commune.

Jacky Blumert, plus ancien conseiller municipal en exercice (quatre mandats) a également remercié Marie-France Haerel pour sa rigueur professionnelle et a souligné le plaisir que tous les élus ont eu à la côtoyer, parfois journellement, durant toutes ces années passées au service de la commune. Ils ont aussi relevé son côté humain et serviable, que bon nombre d'habitants ont pu apprécier.

Source : DfA du 22.10.2022



Ça s'est passé à Sermersheim

9

Commémorations du 11 novembre

Le 11 novembre 2022, la France a commémoré le jour anniversaire de l'Armistice signée le 11 novembre 1918 et a rendu hommage à tous les morts de la Grande Guerre.

A Sermersheim, une messe a été organisée pour l'occasion avec la présence de nombreux habitants, des sapeurs-pompiers et des élus du conseil municipal. A l'issue de la cérémonie religieuse, le Maire F. Willmann a prononcé un discours commémoratif avant que les enfants de l'école ne lisent plusieurs textes historiques de circonstance. Les enfants ont ensuite été déposés une gerbe de fleurs au pied du monuments aux morts.

La cérémonie a été animée par la fanfare des sapeurs-pompiers et s'est terminée par la traditionnel levée du drapeau français.



Le 11 novembre en Alsace, pour ne pas oublier notre histoire

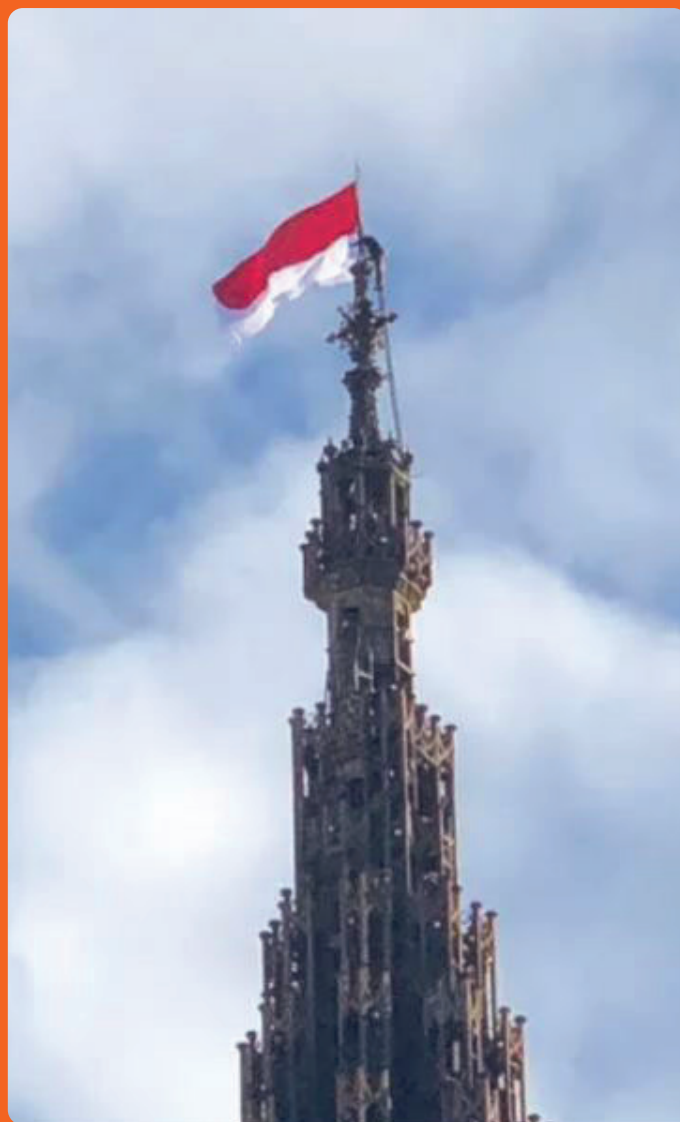
La réalité historique de l'Alsace et de la Moselle en 1914-1918 n'est pas la même que celle de la France de l'époque ; elle n'a rien à voir non plus avec le contexte de la Seconde Guerre Mondiale. L'attachement de la quasi-totalité des Feldgrauen à leur patrie d'alors, l'Allemagne est une réalité qu'il est nécessaire de reconnaître par respect pour leur mémoire. Il n'y a pas lieu de créer un parallèle avec la situation des Malgré-nous – alsaciens et mosellans de nationalité française – incorporés de force à partir de 1942 par le régime nazi, en violation des traités internationaux.

« La Libération de 1918 » est une expression, pour dénoncer un prétendu joug boche et une invention de la propagande française. Elle ne correspond en rien à la réalité sociale, culturelle et économique vécue par les Alsaciens-Mosellans durant le Reichsland. L'armistice de 1918 – orchestré par les autorités françaises et organisé avant le retour des Feldgrauen démobilisés – célèbre avant tout la fin de 4 années de conflit.

Le saviez-vous ? L'Etat français n'a autorisé l'inscription des Feldgrauen alsaciens et mosellans qu'à la condition que leurs prénoms soient mentionnés dans la langue de l'ennemi d'alors ; en français, donc...

Or, les Joseph, Pierre, Charles et autres François inscrits sur les monuments d'Alsace et de Lorraine n'ont jamais porté ces prénoms. Nés et morts Josef, Peter, Karl ou Franz, la francisation de leurs prénoms constitue une atteinte à leur dignité.

Source : Association Unsri Gschicht (<https://www.unsrigschicht.org>)



Dates & chiffres clés

1871 : l'Alsace et une partie de la Lorraine (future Moselle) sont cédées par la France à l'Allemagne par le traité de Francfort

25 juin 1912 : à l'unanimité, le Landtag du Reichsland Elsass-Lothringen adopte le Rot un Wiss (rouge et blanc) qui, assorti d'une croix de Lorraine, devient le drapeau officiel de l'Alsace-Lorraine. Sans dimension partisane, il incarne l'âme du peuple

1er août 1914 : mobilisation de l'Allemagne, donc de l'Alsace-Moselle / Elsass-Lothringen

87 % de la population est germanophone en 1914

380 000 Feldgrauen alsaciens-mosellans sont mobilisés au total durant la guerre 1914-1918

20 000 Alsaciens-Mosellans ont combattu dans l'armée française parmi lesquels des expatriés d'avant 1914, d'authentiques déserteurs et des prisonniers de guerre enrôlés dans les camps français

50 000 Alsaciens-Mosellans ont été tués sous l'uniforme feldgrau durant la Première Guerre mondiale

29 000 Alsaciens-Mosellans ont été blessés

Saint-Nicolas

Saint-Nicolas a été fêté comme il se doit le 9 décembre dernier. La soirée a débuté par un cortège féérique et lumineux à travers les rues de Sermersheim où Saint-Nicolas a transporté les enfants du village à bord de son traineau. De retour sur la place de la Mairie, le Saint le plus célèbre d'Alsace a distribué ses traditionnelles friandises aux enfants pendant que les parents commençaient à découvrir le marché artisanal. En guise de remerciements, les enfants ont ensuite entonné quelques chants de Noël et tout le monde a pu se restaurer et réchauffer à l'intérieur de la MTL.

Merci aux membres de la Commission sociale, jeunesse et associations pour l'organisation d'ensemble, merci à l'association Les Petites Sauterelles de L'école pour le marché de Noël et merci à l'école de Sermersheim pour les chants des enfants.

Une très belle fête remplie d'amour et de chocolat pour les plus jeunes et de knacks et flammaküecha pour les plus grands.



Fête des séniors

Dimanche 8 janvier ont eu lieu le repas et la fête organisés en l'honneur de nos séniors. Lors de son discours d'ouverture, M. le Maire est revenu sur les principaux événements de 2022 et les principales décisions du conseil municipal. Il a remercié la Commission sociale, jeunesse et associations pour l'organisation de cet événement ainsi que toutes les personnes, élues ou bénévoles qui ont également œuvré pour que la fête soit belle.

Le repas servi pour l'occasion par les élus du conseil municipal a été concocté par l'équipe de F.Bertrand de l'Auberge des Sauterelles. L'animation à quant à elle été assurée par le célèbre groupe folklorique Die Heschtaelser, originaire comme son nom l'indique de Châtenois.

Cette fête des séniors qui n'avait plus pu se tenir depuis 2020 a ravi l'ensemble des participants. A l'année prochaine pour de nouvelles festivités...



Ça s'est passé à Sermersheim

13



Emme Baumert, 2^e au championnat d'Alsace de Karaté

Emma BAUMERT est une jeune karatéka qui fait partie du club NKS KARATE de Sélestat et qui s'entraîne à Ohnenheim. Emma a participé au championnat d'Alsace de Karaté le 29 janvier 2023 à Ensisheim et a brillamment remporté la 2^e place !

Vice-championne d'Alsace en catégorie « benjamines », elle se qualifie pour le Championnat de France qui aura lieu le week-end des 22 & 23 avril 2023 à Mouilleron le Captif. Une compétition de préparation l'attendra encore le 26 février à Pont-à-Mousson.



Retour en images sur le parcours de M. le Maire en 2022

Voici un retour en images sur quelques participations de notre maire à des réunions importantes ou à la recherche d'opportunités pour notre commune.



Rencontre avec Claude Hern, Député

Une rencontre qui a permis d'évoquer nos projets et le souci de nos petits villages par rapport à la problématique du « zéro artificialisation nette ».

Bureau et Comité Directeur de l'Association des Maires de France

Présence systématique de notre maire lors des réunions de bureau de l'association bas-rhinoise avec quelques prises de position défendues.



Visite de la nouvelle station d'épuration de Herbsheim

Une visite réservée aux élus et à laquelle les élus de Sermersheim ont pris part, a été organisée à Herbsheim sur le site de la station d'épuration.



En séminaire pour le SCOTERS à Osthoffen

Un séminaire important animé par la Présidente Pia Imbs a traité la problématique du zéro artificialisation nette et de manière plus générale tous les axes de travail du SCOTERS (Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Strasbourg).



Réunion de travail et de bilan avec l'ADIRA, l'Agence de développement d'Alsace

Didier Frick et Fernand Willmann ont participé aux différentes réunions de travail avec l'ADIRA sur le devenir de notre secteur de vie et le projet Europa Valley.



Rencontre avec David LISNARD, Président de l'AMF

Une rencontre forcément intéressante avec David Lisnard, le Président de l'association des Maires de France.

Remise des prix « à l'école j'y vais ... »

Jacky Blumert et M. le Maire représentaient la commune lors de la remise des prix de l'opération « à l'école j'y vais en vélo ».



Comité Syndical de la gestion de l'III

Beaucoup de dossiers ont été traités dans ce comité syndical et notre maire est intervenu entre autre sur une présentation du PAPI (programme d'actions et de prévention des inondations)



Naissances

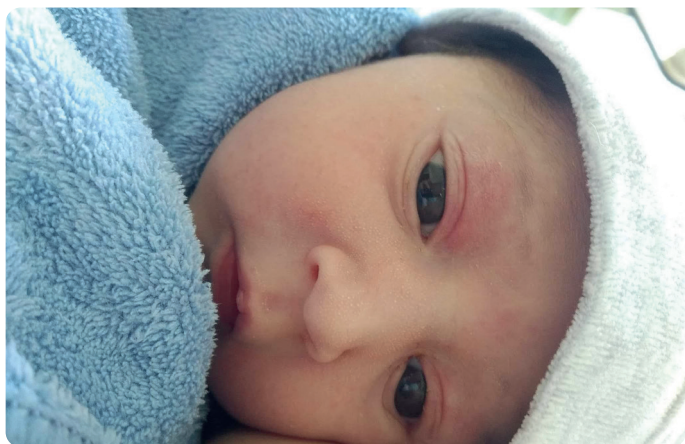
Bienvenue à tous ces enfants !

AGRAFEIL Ysia, née le 27 décembre 2022 à COLMAR - fille de SCHUTZ Emmanuelle et AGRAFEIL David



KUPPELIN Romain, né le 8 juin 2022 à SELESTAT - fils de BAGAL-CIAGUE Marine et KUPPELIN Marc

LEININGER Estéban, né le 26 octobre 2022 à SELESTAT - fils de SCHWAB Morgane et LEININGER Lionel



SAMMARTINO Angelo, né le 17 juin 2022 à SELESTAT - fils de BARRA Jennifer et SAMMARTINO Thomas



SANDRIN FERBER Maylan, né le 19 juillet 2022 à STRASBOURG - fils de FERBER Aurore et SANDRIN Lucas

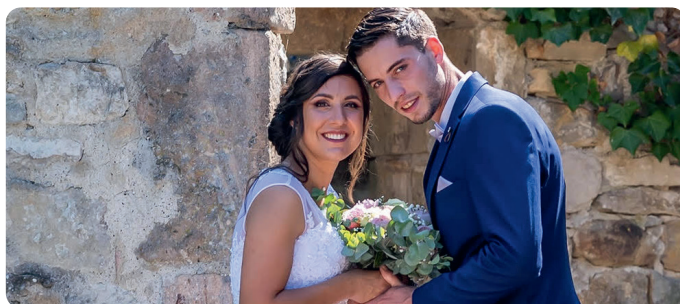
Mariages

Tous nos Vœux de Bonheur !



25 février 2022, BOISSOL Rémy Jérôme et BECK Evelyne Joëlle Michèle

18 juin 2022, BLONDEAU Hévén Jacky et SCHAEFFER Carole Lucie Mariette



25 juin 2022, SENGLE Nicolas Jules René et SCHNELL Pauline

25 juin 2022, MICHALOWSKI David Julien Laurent et BOCKSTAHLER Elodie

16 juillet 2022, JACQUOT Aurélien et LAURENSOT Elie-Diana

30 juillet 2022, NASS Stéphane et SCHMITT Perrine Sophie

24 septembre 2022, HAMMOUCHE Nordine et AUKILI Soumia

Décès

Nos Sincères Condoléances à leurs proches

HABERER née FELTZ Marie Sophie Paulette, née le 8 juillet 1929 à SERMERSHEIM

décédée le 25 avril 2022 à ERSTEIN

ROOS Jean-Claude Georges, né le 1^{er} août 1958 à STRASBOURG

décédé le 30 novembre 2022 à OBERNAI

RIEGERT Jean-Pierre Joseph, né le 21 février 1958 à STRASBOURG

décédé le 15 décembre 2022 à SELESTAT

RIEHLING Jean Joseph, né le 9 décembre 1932 à HOGENHEIM

décédé le 18 décembre 2022 à RIBEAUVILLE



Grands anniversaires 2022

96 ans

Fernand SIMON - né le 20.04.1926

94 ans

Jean MEYER - né le 03.04.1928

Marie Odette EHRHARD née BAUR - née le 26.02.1928

93 ans

Jules KRETZ - né le 05.04.1929

92 ans

Marie Jeanne SCHNELL née KRETZ - née le 02.02.1930

Eugène VOGELISEN - né le 20.02.1930

90 ans

André SCHANDENE - né le 03.06.1932

Marie Léonie ZUBER née BURKHARD - née le 23.05.1932

Denise HURLIMANN née JUNG - née le 30.04.1932

89 ans

Marcelline KRETZ née RIEHL - née le 17.10.1933

Raymond MOSSER - né le 27.09.1933

88 ans

Jeanne ADAM née DILLMANN - née le 16.06.1934

Marie Yvonne ROECHERT née KELLER - née le 17.08.1934

Nicole KEMPF née KEYSER - née le 17.10.1934

Juliette VOGELISEN - née le 21.04.1934

Augustine RIEHLING née WILHELM - née le 26.04.1934

87 ans

Jean-Pierre BURKHARD - né le 09.10.1935

René ACKERMANN - né le 17.06.1935



86 ans

Marie Laurence VOGELISEN née ROHMER - née le 03.04.1936

Bernard JUNG - né le 13.07.1936

85 ans

Fernande STROH née HIRBILLER - née le 14.11.1937

Odile SCHANDENE - né le 21.11.1937

Louise HUCK née STIEFVATER - née le 27.10.1937

Christine FISCHER née REMETTER - née le 30.05.1937

84 ans

Antoinette FEDERLEN - né le 02.05.1938

Annette EGELE née JUNG - née le 08.06.1938

Pierre METZ - né le 12.02.1938

Maurice FELTZ - né le 14.04.1938

Nicole MOSSER née CROMER - née le 15.07.1938

83 ans

Marie Thérèse JUNG née WEBER - née le 01.04.1939

Monique MOSSER née LOOS - née le 11.03.1939

Henri MONSHAUSEN - né le 11.07.1939

Liliane BURKHARD née PETIT - née le 20.09.1939

Gabrielle BAUMERT née BAUMERT - née le 31.07.1939

82 ans

Denise ACKERMANN née VOGELISEN - née le 01.02.1940

Michel JEZEQUEL - né le 07.07.1940

Anny FRITSCH née WANNER - née le 11.09.1940

Paulette METZ née KEYSER - née le 14.01.1940

81 ans

Hubert MEYER - né le 09.12.1941

Jean-Paul FRITSCH - né le 18.12.1941

Jeannine RAPP née PETIT - née le 20.10.1941

80 ans

Richard JEHL - né le 05.01.1942

Jean Albert HAMMERER - né le 06.01.1942

Gérard MOSSER - né le 13.08.1942

Odile FRANTZ née BAUMERT - née le 22.09.1942

Rencontre avec Thomas Ehrhard

Pour cette édition de la Patte d'Oie 2023, nous avons contacté Thomas Ehrhard, un natif de Sermersheim qui après un passage au Racing Club de Strasbourg en 2018, a posé ses valises au Stade de Reims. Il y est aujourd'hui entraîneur des U19 F Nationaux !



Salut Thomas,

L'équipe de rédaction de la Patte d'Oie te contacte pour réaliser un gros plan sur toi, ton job et ta passion de foot féminin. Peux-tu nous dire le parcours qui t'a amené à devenir coach de football ?

J'ai démarré à l'âge de 18 ans à entraîner les débutants de l'école de foot à Sermersheim. Cela est venu naturellement et j'ai pris beaucoup de plaisir à accompagner et éduquer les petits lors des entraînements et des plateaux. J'ai suivi cette génération pendant plusieurs saisons et j'ai compris que c'était une fonction qui était faite pour moi.

Peux-tu nous dire quelles ont été les étapes qui t'ont permis d'occuper aujourd'hui la fonction d'entraîneur de l'équipe féminine U19 nationale du Stade de Reims ?

J'ai tout d'abord démarré à l'AS Sermersheim en entraînant les débutants, U11, U13 et U15. J'ai ensuite eu la chance de rencontrer Serge Costa qui m'a fait confiance en m'intégrant en tant qu'adjoint de l'équipe U19 National F du FC Vendenheim pendant plus de 4 saisons. En parallèle j'avais également différentes fonctions au sein du RC Strasbourg Alsace (éducateurs des U10, adjoint des U17 Nationaux et vidéo sur le centre de formation).

Pourquoi d'ailleurs le choix du Stade de Reims ?

J'ai décidé il y a 4 ans de partir au Stade de Reims puisque j'y ai vu un club ambitieux, avec un bon état d'esprit et surtout de très belles installations. Toutes les conditions étaient réunies pour travailler dans un cadre idéal. Le fait de ne pas être très loin de Strasbourg était aussi un critère important pour moi.



Quelles formations as-tu suivies pour prétendre au poste d'entraîneur que tu occupes ?

Il a fallu passer de nombreux modules qui m'ont permis d'entraîner les différentes catégories de jeunes au niveau départemental. J'ai ensuite réalisé deux grosses formations (BEF, Brevet de Moniteur de Football et BMF, Brevet d'Entraîneur de Football) qui ont duré une année chacune et me permettent aujourd'hui d'entraîner au niveau régional et national.

Pourquoi as-tu fait le choix du football féminin plutôt que de rester dans le football masculin ?

C'est d'abord une opportunité de travail, il n'y a pas de différence entre le football féminin et le football masculin. Le football féminin est cependant en perpétuelle évolution et le fait de pouvoir apporter ma pierre à l'édifice m'a poussé à accepter cette proposition.

Quels sont à ce jour les moments exceptionnels que tu as pu vivre grâce au football ?

Le foot nous fait vivre de sacrées émotions chaque saison mais j'en retiendrais trois principales :

- Une demi-finale du championnat de France U17 Nationaux avec le RC Strasbourg contre le Stade Rennais. Nous avons joué ce match au stade de la Meinau face à d'excellents joueurs dont un certain Eduardo Camavinga, aujourd'hui titulaire au Real Madrid
- La finale du championnat de France U19 que nous avons vécue contre Montpellier. Malgré notre défaite aux tirs au but cela a mis en avant l'excellent travail et l'investissement du staff et des joueuses sur toute la saison. Nous avons égalisé dans les dernières minutes du match pour emmener une excellente équipe de Montpellier à la séance de tirs au but.
- Le maintien que nous avons assuré avec l'équipe U19 F lors de la saison 2021/2022. Il nous fallait absolument gagner nos 4 derniers matchs pour garder l'équipe en U19 F. Chose que nous avons réussi à faire en créant un état d'esprit positif et en marquant le but du maintien dans les dernières minutes !

Comment se passe au quotidien une semaine au cœur du football féminin et du Stade de Reims ?

On s'entraîne 4 fois par semaine avec les U19 F (lundi, mercredi, jeudi et vendredi) et nous avons match le dimanche après-midi. Il faut donc préparer et animer les séances d'entraînement, faire les entretiens avec les joueuses, les aider pour leur scolarité, analyser nos matchs, s'occuper du recrutement, etc. Nos journées sont très chargées !

Quelles sont les relations que tu as, entre la génération de filles que tu manages et la structure pro des séniors du Stade de Reims qui évoluent au plus haut niveau national ?

Il y a un réel lien entre l'équipe première et mon équipe U19F, c'est pour cela que je prends autant de plaisir dans mon travail. Nous avons un objectif de recruter et préparer les jeunes joueuses à aller vers l'équipe première. 4 filles qui sont passées par mon équipe ont déjà signé leur premier contrat fédéral. Chaque saison, une à deux filles sortent de notre groupe U19 F et s'entraînent avec l'équipe première.

Comment vois-tu l'évolution du football féminin dans les années à venir, sachant qu'il a grandement évolué ces dernières années ?

Le football féminin est en perpétuelle évolution. Les clubs seront obligés d'avoir leur centre de formation dans les prochaines saisons et cela fera très certainement passer un palier au football féminin. Les mentalités changent et de plus en plus de personnes prennent du plaisir à venir voir des matchs de football féminin.



Sur un plan personnel, quelles sont tes ambitions professionnelles dans le milieu du football féminin ou du football tout simplement ?

Je veux continuer à exercer dans le monde professionnel et transmettre mes compétences aux joueuses. Je ne fais pas de plan de carrière, je peux continuer dans ce rôle d'entraîneur ou être dans un rôle d'analyse vidéo. Je profite de chaque saison et me donne les moyens de continuer à progresser dans mon travail.

Si on te proposait un poste ailleurs qu'en Alsace ou en Champagne Ardennes, quel club ou quelle région privilégierais-tu ?

Je ne me ferme aucune porte, je souhaite simplement être dans un club ou une région structurée. Une aventure à l'étranger est aussi dans un coin dans ma tête...

Aujourd'hui tu es un peu éloigné de notre village, mais ton frère Nicolas œuvre au sein de l'A.S. Sermersheim. Comment suis-tu les performances de nos footballeurs et quels sont les motifs de satisfaction ou de déception par rapport à l'équipe fanion ?

Je viens au stade de Sermersheim quand j'ai l'opportunité de rentrer chez moi le week-end. Sinon j'ai la chance d'avoir ma maman qui me fait un retour de chaque match de Sermersheim. Je prends beaucoup de plaisir à voir l'équipe fanion, c'est un groupe d'amis avec une belle mentalité et qui cherche à jouer ensemble. Je leur souhaite de continuer à gagner des matchs et d'accéder à la R3.

S'il fallait refaire ta vie jusqu'à ton parcours actuel, que changerais-tu ?

Très sincèrement, rien. Je suis content de mon parcours qui n'était pourtant pas facile. Je n'étais pas un excellent joueur de football et on me disait qu'il me serait impossible de vivre du métier d'entraîneur. Malgré cela, j'ai toujours eu le soutien de ma famille et de mes amis ; cela m'a permis de me battre et de m'investir à fond pour en arriver là aujourd'hui.

Robin Dorgler, chef du Miro décroche un nouveau prix

Nous l'avions présenté l'an passé, le natif de Sermersheim Robin Dorgler est aujourd'hui aux commandes du Miro, un restaurant situé à Ostwald et proposant une cuisine «gastro-décomplexée» avec un bon rapport qualité prix.

La cérémonie des «TheFork Awards 2022» est le premier prix «food 100% digital» décerné par le grand public. Lundi 21 novembre 2022 au Palais de la Bourse à Bordeaux, Robin Dorgler est monté sur scène, remportant un TheFork Awards 2022 décerné par le vote du public.

En tout 15000 votants ont élus 6 lauréats sur les 76 jeunes talents français. En présence des représentants de TheFork et de nombreux grands chefs à l'instar de Michel Sarran, Gilles Goujon, Hélène Darroze, Jérôme Schilling, Christophe Hay ou Nicolas Masse, il a été distingué avec notamment Camille Delcroix, vainqueur Top chef 2018 et Mallory Gabsy, demi-finaliste en 2020.



«Je suis sincèrement ému, heureux et fier de remporter ce trophée, c'est une récompense importante pour notre Restaurant Miro, que je souhaite partager avec mes associés Ronan et Charles, et toute notre formidable équipe. Merci à Damien Rodière et les équipes TheFork d'avoir créé ces AWARDS, qui nous valorisent et nous donnent de la visibilité.

Je remercie énormément mon parrain Julien Binz de m'avoir choisi, j'étais été touché. C'est incroyable de savoir qu'on a un parrain sur qui on va pouvoir compter. C'est une très belle aventure, c'est une magnifique cérémonie, un grand merci aux équipes The Fork pour tout ce que vous entreprenez pour la profession. Dans notre actualité, en janvier nous allons faire des travaux d'embellissement de la salle et organisons notre prochain festival gastronomique et musical le 23, 24 et 25 juin 2023, c'est un peu notre marque de fabrique ».

Contact presse : Robin Dorgler 06 95 59 62 41

contact@mirostrasbourg.com

Restaurant Miro, rue de la Nachtweid, 67540 Ostwald

03 88 66 58 88

www.restaurantmiro.com



Finance - Compte administratif de l'exercice 2022

Le compte administratif d'un exercice reflète toutes les opérations financières de l'exercice et ce dans deux sections : le fonctionnement (charges et produits courants) et l'investissement (travaux menés). L'exercice 2022 a été une année importante sur le plan du fonctionnement car le bilan arrêté au 31/12/2022 nous a permis d'avoir un résultat d'exercice de +216.255,73 € ; un résultat excellent obtenu grâce à une gestion rigoureuse au quotidien. Au niveau de la section investissement, nous avons pu rembourser une grande partie du prêt relais pour un montant de 280.000 €

Quelques observations quant au résultat final de l'exercice ...

Sur les recettes de fonctionnement :

Au niveau des recettes de service, la vente de bois (64.333 €) affiche plutôt un bon résultat sachant que dans ce montant n'apparaît pas la bonne adjudication de bois de janvier 2023. Dans le chiffre totalisé de 96.864,20 € apparaissent les recettes de la chasse, ainsi que les fermages et autres régularisations de charges des différentes locations, y compris le périscolaire.

Au niveau des impôts et taxes, notons la progression de la part des impôts directs locaux (+11%) alors que les autres recettes sont stables. Il en est de même pour les différentes participations de l'Etat qui restent toutes stables (dotation forfaitaire, dotation de solidarité rurale, dotation aux élus locaux). Concernant ce poste, nous avons l'emploi aidé de notre seconde ATSEM avec une participation de l'Etat de l'ordre de 10.880 € et toujours parmi les recettes issues des frais de personnel compensés, le remboursement d'une partie de salaires de nos agents en situation de maladie pour 25.334 €.

Sur les dépenses de fonctionnement :

Concernant les coûts énergétiques, nous avons bénéficié du filet de sécurité et du tarif réglementé qui nous ont permis de limiter la casse ! Ces frais s'élèvent tout de même à 42.101 € pour l'ensemble de nos bâtiments (gaz et électricité) avec un contrat gaz que nous avons dû renégocier en fin d'année 2022. Toutes les autres dépenses des achats ont été limitées en comparaison au budget.

Au niveau des services extérieurs, les entretiens de terrain et d'espaces verts (13.115 €), les abonnements pour les photocopieurs de la mairie et de l'école (10.266 €) et les entretiens de bâtiments publics (12.166 €) ont été les grands postes de dépenses, avec notamment près de 4.000 € de débours sur des entretiens de chauffage et de sanitaire imprévus. L'assurance des différents biens pèse également dans les dépenses finales (10.774 €).

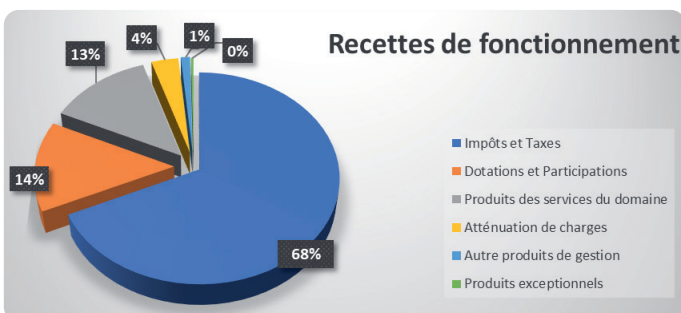
Au niveau des autres services extérieurs, les budgets ont été plus que maîtrisés, tant au niveau des manifestations, qu'au niveau de la téléphonie. Le budget initial de l'exercice 2022 prévoyait 56.350 €, le réalisé en fin d'exercice est de 32.800 €.

Bien évidemment, le gros poste de dépense est celui des charges de personnel. Nous avons pour la moitié de l'année 2022 encore à charge le salaire de Marie-France Haerel qui a

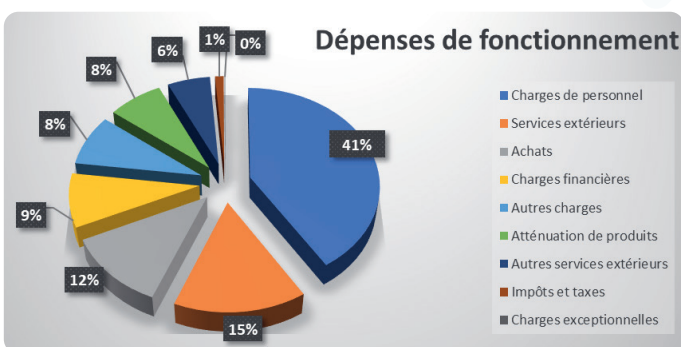
pris sa retraite en août dernier. A ce jour, nous avons un agent administratif, deux ATSEMs, trois agents techniques et un agent technique est en situation d'arrêt de travail en longue maladie. Une évolution des rémunérations a également eu lieu en 2022 pour tous les agents, avec l'augmentation du SMIC et l'augmentation du point d'indice de 3,5% ;

Au niveau des autres charges de gestion courante, pas de surprise majeure. On y retrouve les indemnités des élus, les frais du SIVU et enfin les charges financières (les intérêts des emprunts s'établissaient à 49.640 €).

Recettes de fonctionnement	
Impôts et Taxes	504 356,00 €
Dotations et Participations	102 303,23 €
Produits des services du domaine	96 864,20 €
Atténuation de charges	25 334,52 €
Autre produits de gestion	8 674,49 €
Produits exceptionnels	2 328,58 €
Total	739 861,02 €



Dépenses de fonctionnement	
Charges de personnel	231 570,68 €
Services extérieurs	85 350,28 €
Achats	68 235,10 €
Charges financières	49 790,58 €
Autres charges	47 549,11 €
Atténuation de produits	42 260,00 €
Autres services extérieurs	32 800,98 €
Impôts et taxes	6 564,00 €
Charges exceptionnelles	494,81 €
Total	564 615,54 €



Du côté des investissements :

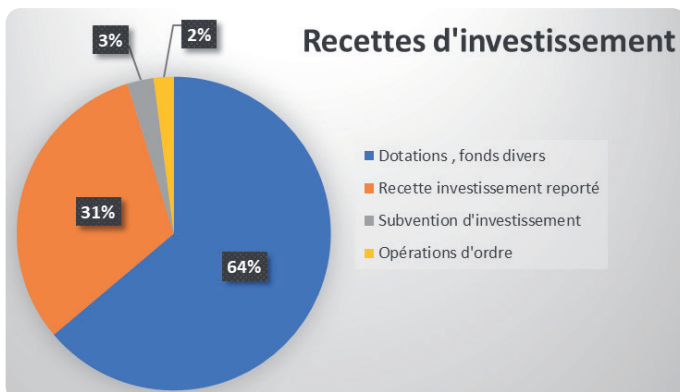
Au niveau des recettes, peu de choses à dire, si ce n'est l'obtention d'une première partie de subvention pour la mise en place du nouvel éclairage public pour 11.538 € et une subvention pour la sécurisation de l'école à hauteur de 1.000 €.

Nous attendons cependant pour 2023 le reliquat des subventions liées à l'éclairage public ainsi qu'au plan de rebond forestier dont les dépenses ont été assumées en 2022 (estimation 81.250 €).

Au niveau des dépenses d'investissement, nous avons remboursé 375.789 € de capital de prêt. Et outre l'éclairage public qui représente le gros investissement de 2022 pour un montant provisoire de 52.979 €, nous avons investi sur des postes plus modestes mais nécessaires : ordinateurs et visionneuses pour l'école, aménagements paysagers (monument aux morts, rue du Ried), achat de matériel de tonte ainsi que des remplacements de matériel divers (chauffage de la mairie, chauffe-eau du groupe scolaire, éclairage de Noël).

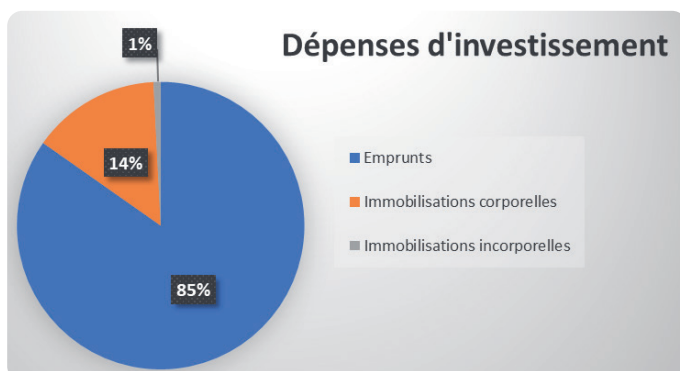
Recettes d'investissement

Dotations, fonds divers	294 312,90 €
Recette investissement reporté	144 700,30 €
Subvention d'investissement	12 538,00 €
Opérations d'ordre	9 453,30 €
Total	461 004,50 €



Dépenses d'investissement

Emprunts	375 789,69 €
Immobilisations corporelles	64 055,36 €
Immobilisations incorporelles	3 542,35 €
Total	443 387,40 €



Finance - Les grandes lignes du budget 2023

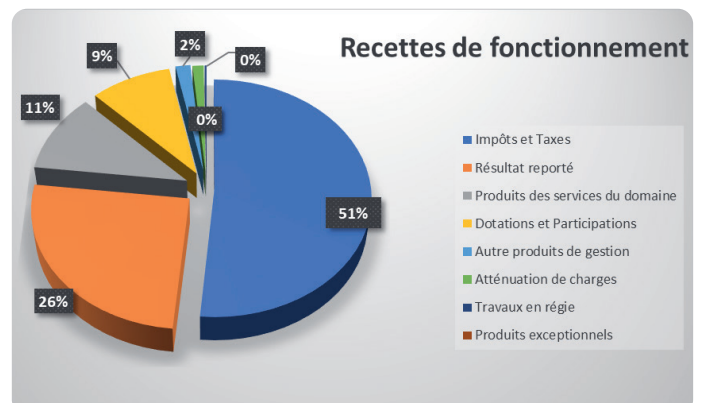
Au niveau du fonctionnement ...

Côté recettes, l'augmentation des revenus des taxes est consécutif à l'augmentation des bases de 7.1%. ; mais lors d'une récente séance, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter le taux des taxes locales. Au niveau de la contribution de l'Etat, aucune augmentation n'aura lieu en 2023 malgré les discussions et l'engagement de nos parlementaires pour adosser la dotation de fonctionnement sur le coût de l'inflation.

Côté dépenses, nous avons prévu une augmentation des dépenses pour les fluides énergétiques, sachant que le nouveau contrat gaz souscrit en fin d'année voit un tarif multiplié par 4 ! Concernant l'entretien de voirie, des factures datant de 2019 ont été régularisées et la décision de passer la vitesse à 30 dans le village occasionnera quelques dépenses complémentaires. Sur le poste des charges de personnel, la variation de personnel sera très faible sachant que nous aurons à embaucher une ATSEM en CDD. Concernant les intérêts de prêt nous abordons la courbe descendante avec une baisse de l'ordre de 3.000 € !

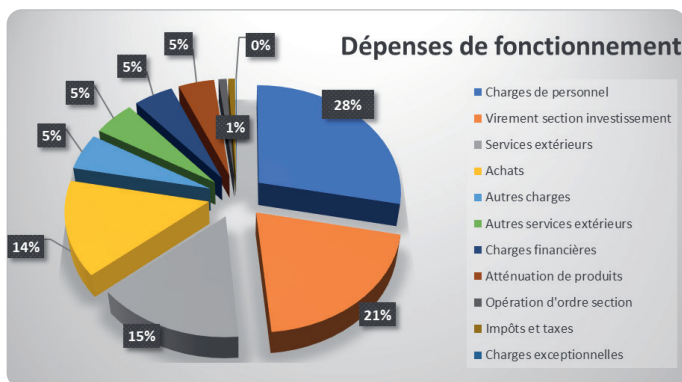
Recettes de fonctionnement

Impôts et Taxes	489 100,00 €
Résultat reporté	242 047,91 €
Produits des services du domaine	103 000,00 €
Dotations et Participations	87 050,00 €
Autre produits de gestion	16 000,00 €
Atténuation de charges	12 000,00 €
Travaux en régie	2 000,00 €
Produits exceptionnels	0,00 €
Total	951 197,91 €



Dépenses de fonctionnement

Charges de personnel	268 150,00 €
Virement section investissement	194 237,91 €
Services extérieurs	145 000,00 €
Achats	135 700,00 €
Autres charges	51 450,00 €
Autres services extérieurs	49 400,00 €
Charges financières	46 500,00 €
Atténuation de produits	42 260,00 €
Opération d'ordre section	9 500,00 €
Impôts et taxes	8 000,00 €
Charges exceptionnelles	1 000,00 €
Total	951 197,91 €



Au niveau des investissements ...

Côté recettes, nous attendons surtout la régularisation des dossiers de subventions pour un montant de 81.250 € (y compris pour les projets qui seront réalisés en 2023 et pour lesquels conformément aux engagements, des subventions ont été sollicitées). L'autre point positif en fin d'année 2023, sera la fin du fonds de concours qui était en place pour la voirie de la rue des pêcheurs et du lavoir.

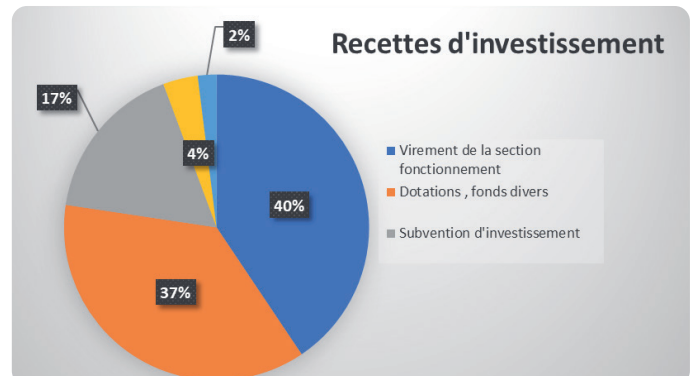
Côté dépenses, voici les prjets que nous avons inscrits dans le budget de l'année :

- Finalisation de la cession de la propriété du périscolaire à la Communauté des Communes du Canton d'Erstein (dossier en souffrance depuis 2019),
- Plan de rebond forestier : le plantage de 1.800 nouveaux plants a été réalisé en décembre 2022 mais la facture a été acquittée en 2023 pour 24.000 €,
- La cour de l'école sera marquée au sol pour des jeux ; il y aura aussi des jeux qui seront installés selon les proposition des enseignants. Le matériel roulant des maternelles et élémentaires sera par ailleurs renouvelé,

- Toujours sur le bâtiment scolaire, la pose d'un occultant sera réalisée du côté de la rue traversière,
- Des travaux seront menés sur la MTL : ils concerneront la reprise des piliers de la structure, piliers qui sont pourris sur leur embase. L'éclairage sera également modifié en LED
- Finalisation de l'éclairage public en LED avec des zones non prévues dans le projet initial et remplacement des horloges astronomiques permettant une gestion uniforme de l'éclairage dans le village (voir article détaillé sur le projet LED)
- Des postes de dépenses optionnelles sont prévus, comme le remplacement éventuel de la voiture de service, voire des travaux d'étude pour la façade de la Mairie qui nécessite des travaux lourds à cause de remontée d'humidité.

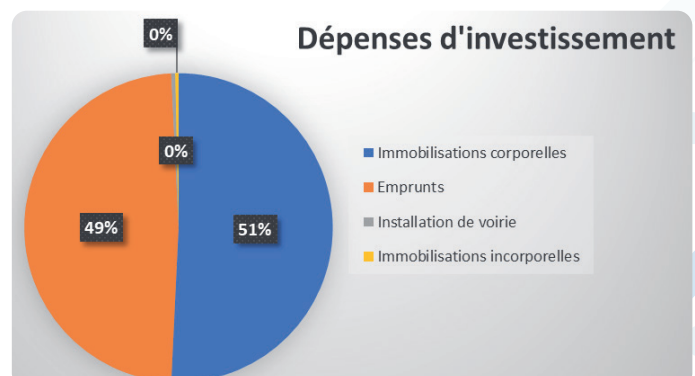
Recettes d'investissement

Virement de la section fonctionnement	194 237,51 €
Dotations, fonds divers	176 000,00 €
Subvention d'investissement	81 250,00 €
Recette investissement reporté	17 617,10 €
Opérations d'ordre	9 500,00 €
Total	478 604,61 €



Dépenses d'investissement

Immobilisations corporelles	242 905,01 €
Emprunts	232 100,00 €
Installation de voirie	2 000,00 €
Immobilisations incorporelles	1 600,00 €
Total	478 605,01 €



Les principales décisions du conseil municipal en 2022

Février :

- Décision d'intégrer le dispositif PPRI (Plan de Prévention des Risques d'inondation) dans le PLU (Plan Local d'urbanisme)
- Soutien à la motion relative au maintien des jours fériés du droit alsacien – mosellan et la durée annuelle de travail à 1593 heures
- Validation du remplacement du radiateur dans le bureau du Maire à la suite des fuites de l'ancien corps de chauffe

Avril :

- Approbation et avis favorable sur le Plan Local de l'Habitat Intercommunal (PLHI)
- Validation du plan de coupes et des travaux de l'ONF
- Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2021
- Validation des travaux d'éclairage public pour la rue des bateaux
- Validation des contrôles obligatoires sur les bâtiments publics
- Validation des travaux de mise en conformité de l'électricité de l'Eglise
- Validation du budget primitif de l'exercice 2022
- Validation des travaux d'étanchéité de la toiture de l'atelier municipal

Mai

- Validation de l'embauche d'un emploi saisonnier pour le mois de juillet
- Mise en place d'une convention d'occupation des terrains qui sont propriétés de la commune entre la digue de l'Ill et les propriétés privées sises rue des Pêcheurs
- Validation du soutien aux propriétaires de chasse avec l'achat de 50 déflecteurs

Juin :

- Embauche de Emmeline Durr en qualité d'ATSEM, sous forme de contrat aidé jusqu'en décembre 2022 et en CDD jusqu'en juillet 2023 (date de fermeture des classes)
- Accord pour la mise en place d'un médiateur dans le cadre de la médiation préalable obligatoire pour les agents

Septembre :

- Fixation d'un tarif « entreprises » pour la salle des associations
- Révision des tarifs de location de la MTL et du forfait chauff-

fage sur la période hivernale en raison de l'augmentation du prix des fluides

- Adhésion au groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs et de l'Etat Civil
- Mission conformité de l'ATIP : la commune ne donne pas suite à la proposition de service de l'ATIP mais sollicitera la mission en cas de besoin
- Didier Frick est désigné en qualité de référent pour les services d'incendie et de secours au sein de la commune

Octobre :

- Approbation du passage à la nomenclature comptable M57 à partir du 1er janvier 2023
- Accords de subvention au basket club Sermersheim/Hogenheim, à l'A.S. Sermersheim, à l'amicale des donneurs de sang bénévoles de Sermersheim/Hogenheim
- Validation de l'achat de trois ordinateurs portables en remplacement de trois anciens postes pour l'école élémentaire
- Validation de l'augmentation de l'indice de fermage pour l'année 2022 (+3,55%) et révision des loyers en dépendant
- Adoption des recettes et dépenses nouvelles 2023
- Versement du solde de rémunération complémentaire des agents en novembre au lieu de décembre
- Modification de la vitesse en agglomération qui sera portée sur tout le village à 30km/heure, avec application dès que les arrêtés auront été prononcés
- Mise en place d'un sens interdit sauf riverains et engins agricoles sur le chemin longeant la RD1083 du côté de la Sté Schmidt
- Autorisation de stationnement d'un fleuriste ambulant
- Adhésion validée à Territoire Energie Alsace

Novembre :

- Attribution des subventions « aides à la vie associative de la Communauté des Communes du Canton d'Erstein » aux associations locales
- Reversement de la part de 2% de la taxe d'aménagement à la CCCE : cette décision a été annulée début de l'année 2023 à la suite d'une décision gouvernementale
- Validation de la division en volumes du groupe scolaire et périscolaire Adelaïde

Vous pouvez retrouver l'intégralité des procès-verbaux des conseils municipaux sur le site internet de la commune : <http://www.sermersheim.fr/> rubrique Vie communale – Décisions.

Sermersheim passe au « 30 »

Préambule

C'est un vrai défi pour une commune de faire cohabiter tous les modes de déplacement en tenant compte des enjeux de santé, de sécurité, d'efficacité, d'économie et d'environnement. Mais l'enjeu principal est de retrouver le village lui-même et les fondements de son existence : réunir les conditions favorables à la vie et aux activités de tous, veiller à la qualité et au partage équitable de l'espace public et assurer la diversité des besoins de mobilité.

Le code de la route n'est pas adapté à l'environnement urbain ou rural, car il s'est essentiellement construit pour et autour de la circulation motorisée longtemps considérée comme prioritaire, voire comme LA référence. La démarche « code de la rue » initiée en 2006, a constitué une véritable avancée dans le débat d'idées, en prenant en compte la totalité des fonctions et des besoins urbains en inscrivant dans le code de la route le « principe de prudence ». Ainsi, une évidence a progressivement émergé : les vitesses excessives ne sont pas compatibles avec le bon fonctionnement de nos villages.

Considérer la limitation à 30 km/h comme la règle et le 50 km/h comme une exception suscite encore des résistances et des incompréhensions. Pour certains, « la ville à 30 » est une idée peu réaliste, mais il n'en est rien : le concept de « ville à 30 » bouleverse le modèle dans lequel nous baignons depuis des décennies et nécessite une organisation des circulations et une exploitation des rues totalement différentes. Des solutions connues et éprouvées existent. La « ville à 30 » est une démarche « pour la ville », une ville où tous les usagers, motorisés et non motorisés, bénéficieront de conditions globalement améliorées.

Le concept

Lors de sa réunion mensuelle en octobre 2022, le conseil municipal a pris la décision de retenir la vitesse maximale de 30 sur l'ensemble de la commune et non plus sur les seules zones d'exception que constituaient les abords du groupe scolaire et périscolaire et le secteur villageois autour de l'impasse du moulin et le lotissement Hintere Buen (rues des Mérovingiens et des Celtes).

L'application du « 30 » sur l'ensemble de la commune répond aux objectifs suivants :

- La sécurité grâce notamment à la réduction de la distance d'arrêt de 28 mètres (pour une vitesse de 50 km/h) à 13. Le danger est lui aussi réduit ce qui rassurera les parents dont les enfants se déplacent à pied ou à vélo,
- L'amélioration du bien-être grâce à la réduction du bruit,
- L'impact sur l'environnement et la santé avec entre autres la diminution de la consommation de carburant et l'amélioration de la qualité de l'air,
- L'impact sur le temps de traversée de la commune devient très relatif et s'évalue entre 25 et 30 secondes additionnelles

La vitesse limitée à « 30 » sera instaurée le 1^{er} juin prochain et sera applicable dès que la signalétique aura été faite et mise en place.



Développement durable

La 1^{ère} journée de développement durable a été organisée le 15 avril 2023 par la commune de Sermersheim avec le concours de 2 associations locales : les Petites Sauterelles et Serm'animations.

De nombreux acteurs, pour la plupart bénévoles étaient présents à l'occasion de cette journée :

- L'association Repair Café du Hahnenberg a compté 25 bénévoles présents sur 5 heures. Près de 57 appareils ont été présentés dont 36 ont été réparés sur place. Des conseils ont pu être donnés pour 10 équipements (pièce à remplacer) enfin, 11 restaient non réparables. Cet atelier a permis de sauver 84.3 kg de déchets électroniques.

Jeter ? Pas question !



- L'association Vélo Station de Strasbourg était représentée par 2 bénévoles présents tout l'après-midi. Grâce à leurs conseils, 10 vélos ont été remis en état : changement de patins, changement de pneus, réparation de freins, réparation de lumières...



- France RENOV avec 1 bénévole présent sur l'après-midi a pu conseiller une quinzaine de personnes sur divers sujets : étanchéité à l'air, choix d'un mode de chauffage, sobriété énergétique.... Cette 1/2 journée a permis de constater qu'il y avait une réelle demande des villageois pour réaliser des audits énergétiques de leurs maisons. Un passage dans le village avec une caméra thermique sera d'ailleurs organisé durant l'hiver 2023 afin d'identifier, pour les propriétaires qui le souhaitent, les déperditions de chaleur mais aussi les types de travaux à envisager pour réduire la consommation de chauffage. N'hésitez pas à vous inscrire en mairie !

- Serm'animations s'est chargée de la buvette

- La ferme des Hutten a assuré la partie restauration avec la participation des bénévoles des Petites Sauterelles : 130 repas ont été servis, ce qui a permis à l'association de parents d'élèves de récolter 390 Euros.



- Bénédicte et ses créations a animé plusieurs ateliers pour enfants et adultes : vannerie, fabrication d'hôtel à insectes



- Les apiculteurs du Val de Villé étaient également présents par le biais de nos 2 représentants locaux M. André Hurlimann et M. Olivier Philippe qui ont expliqué le rôle de l'abeille dans la pollinisation, essentielle à notre alimentation.



- Le camion du Smictom participait également à la fête avec un jeu Quizz, les ateliers Tawashi et Furoshiki... 62 personnes ont participé à ces ateliers avec un succès marqué pour l'atelier Tawashi.



Un tawashi est une brosse à récuser pour le nettoyage humide, d'un style populaire au Japon. Traditionnellement, les tawashis étaient fabriqués à partir du palmier à chanvre. Ils sont aujourd'hui des éponges zéro déchet réalisées avec de vieux vêtements. Plus durables que les éponges classiques, elle sont multi-usages : pour la maison comme pour le corps !



Le furoshiki est une technique japonaise traditionnelle de pliage et de nouage du tissu utilisée pour l'emballage de cadeaux et le transport de divers objets du quotidien comme des vêtements



Enfin, nous avons eu la joie de voir la participation des enfants de l'école Adélaïde: exposition de dessins sur le thème de la planète. Les enfants ont également chanté une magnifique chanson « Comme il est beau ce monde merveilleux » orchestré par Doris Philippe.



La commune de Sermersheim et en particulier les membres de la commission Développement Durable tiennent à remercier chaleureusement l'ensemble des associations, bénévoles et élus qui ont œuvrés pour que cette manifestation puisse avoir lieu.

Enfin, nous avons eu la joie de voir la participation des enfants de l'école Adélaïde: exposition de dessins sur le thème de la planète. Les enfants ont également chanté une magnifique chanson « Comme il est beau ce monde merveilleux » orchestré par Doris Philippe.



La commune de Sermersheim et en particulier les membres de la commission Développement Durable tiennent à remercier chaleureusement l'ensemble des associations, bénévoles et élus qui ont œuvrés pour que cette manifestation puisse avoir lieu.



Fleurissement & cadre de vie

Ce bulletin municipal est l'occasion de relater quelques-unes des principales réalisations proposées par la commission fleurissement & cadre de vie.

Merci à tous les acteurs, bénévoles, élus ou employés communaux pour leur enthousiasme et leur investissement.

Jacky Blumert, 2^e adjoint et responsable de la commission.

Concours de fleurissement

Samedi 13 juillet, l'habituelle tournée dans le village a permis de cibler les plus belles maisons fleuries dont 12 ont été primées par notre jury. Le jury était composé de 4 membres : M. et Mme Stermann, Mme Michalowski Elodie et Mme Brun Odile.

Tout ce beau monde a été promené par notre 1^{er} adjoint, Mr Frick Didier accompagné par moi-même en qualité d'organisateur et de photographe

Cette année encore et malgré la canicule, les efforts des habitants pour fleurir leurs maisons ont fait leur effet. Les employés communaux n'ont pas été en reste puisqu'ils ont réalisé un travail remarquable pour embellir les différents espaces verts du village.

La remise des prix du concours a eu lieu le 16 septembre à la MTL, lors de la journée citoyenne.

Un grand merci à tous pour votre investissement.

(l'intégralité des photo à la fin de ce bulletin)





Broyage des déchets verts

Notre journée « Broyage des déchets verts » du 25 octobre a rencontré un réel succès. Les villageois ont beaucoup apprécié cette initiative et compte tenu de la proximité, se sont déplacés parfois plusieurs fois !

Merci aux dynamiques Didier Frick et Serge Martinello de m'avoir épaulé pendant cette sympathique journée et merci également à la Communauté de Communes pour le prêt du broyeur.

Le plateau a également été ouvert le 14 janvier pour le recyclage des sapins de Noël pour permettre le dépôt des sapins. L'opération sera bien entendu reconduite en 2023 sur des dates à définir.

Jacky Blumert, 2^e adjoint et responsable de la commission.



Décorations d'Halloween

Cette année notre belle mairie a été embellie par différents décors d'halloween où se mêlaient sorcières, squelettes, membres humains, chats et potirons pour le plus grand bonheur des enfants et des parents qui pouvaient les admirer à la sortie de l'école.

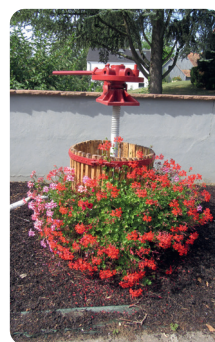
Je tiens à remercier Eugénie pour l'aide apportée à la réalisation des différents personnages et Lionel pour l'installation et la plantation des fleurs.



Réalisations espaces verts

Beaucoup d'efforts sont faits tout au long de l'année pour embellir notre village tout en restant raisonnable d'un point de vue financier et responsable au niveau écologique. Je voulais toutefois souligner la belle réalisation au cimetière pour la Toussaint ainsi que celle créée au monument aux morts pour le 11 novembre par nos ouvriers communaux Mickaël et Lionel.

Bravo également pour les créations et le fleurissement de nos espaces verts qui nous ont permis d'obtenir la superbe note de 9,62/10 au passage du Jury.





Coupe des sapins de Noël

Samedi 19 novembre 2022 nous avons passé une matinée conviviale avec les chasseurs de l'équipe de Claude Grimmer.

Six grands sapins ont été coupés à cette occasion pour les décorations de Noël du village. Nous avons également anticipé le nettoyage qui sera entrepris par nos ouvriers communaux permettant prochainement la plantation de 150 nouveaux sapins.

Personnes absentes excusées : Mayer Sébastien et Philippe Olivier

Taille et élagage : les riverains ont des obligations !

- Élaguer ou couper régulièrement les plantations, arbres, arbustes, haies, branches et racines à l'aplomb des limites des voies publiques ou privées, avec une hauteur limitée à 2 mètres de manière à ne pas gêner le passage des piétons, la visibilité aux intersections de voirie et ne pas cacher les feux ou panneaux de signalisation,
- Les branches et la végétation ne doivent pas toucher les conducteurs (électricité, téléphonie, réseaux, éclairage public),

- En l'absence d'autorisation, il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public (article R 116-2-5° du Code de la voirie routière),
- De même, les branches et racines des arbres qui avancent sur le domaine public doivent être coupées par les propriétaires ou exploitants dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage. Dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et d'élagage sont à la charge du locataire. (Décret du 26 août 1987).

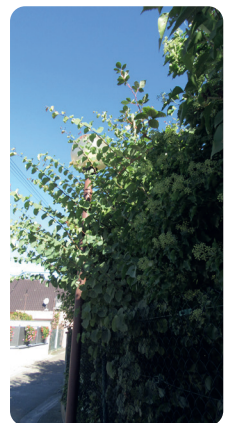
Les services techniques communaux peuvent réaliser un bilan sur les plantations privées qui ne seraient pas élaguées conformément aux obligations. Si vous êtes concernés, il vous est donc demandé de vous conformer à ces dispositions légales.

Le maire peut contraindre un propriétaire à élaguer des arbres et des plantations en lui adressant une injonction de faire. En l'absence de résultat, le maire pourra ordonner des travaux d'élagage, les frais afférents aux opérations seront à la charge des propriétaires négligents.

Un riverain qui planterait ou laisserait croître des haies ou des arbres à moins de deux mètres de la route sans autorisation s'expose également à une amende de 1500 euros (article R. 116-2 du Code de la voirie routière). Nous ne souhaitons pas en arriver là et comptons sur votre civisme.

Articles de loi du code civil sur l'obligation de taille et d'élagage des propriétaires riverains :

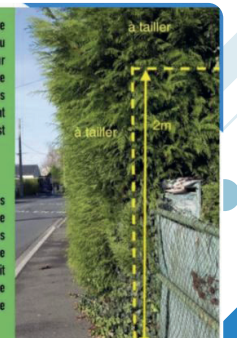
- Article 671 du code civil : respecter les distances minimales
- Article 672 du code civil : responsabilité du propriétaire des végétaux
- Article 673 du code civil : entretenir les plantations
- Décret du 26 Août 1987 : les frais d'entretien et d'élagage sont à la charge du locataire d'un bien



ÉLAGAGE ET ENTRETIEN DES HAIES EN BORDURE DES VOIES PUBLIQUES

Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable.

En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou locataire) qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue.



Merci de respecter cette règle pour le bien-être et la sécurité de tous !

Chasse & forêts

L'actualité de notre forêt de SERMERSHEIM en 2022

Encore un été caniculaire ! 2022 aura battu tous les records et notre forêt aura beaucoup souffert. J'aimerais souligner le travail constructif des membres de la commission qui s'investissent pour la commune tout au long de l'année.

Composition de la commission

Jean-Marie Lauer, ONF Sélestat - Responsable de l'Unité Territoriale

Jean-Paul Blanc, ONF Benfeld

Corentin Lejay ; ONF Centre Alsace

Richard Adolph, Chasseur - Forêt de la RISCH

Claude Grimer, Chasseur - Forêt du RIED

Fernand Willmann ; Jacky Blumert; Grégory Siffert ; George Denis ; Frédéric Dromson ; Sébastien Sénart, Sébastien Mayer pour le conseil municipal

Michael Bottin, Commune de Sermersheim

Olivier Philippe, Conseiller municipal et responsable de la commission

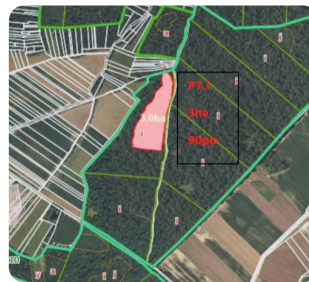
C'est à la mairie que la commission s'est réunie le jeudi 13 octobre. Nous avons eu le plaisir d'accueillir 3 représentants de l'ONF dont Mr Corentin Lejay. Les points abordés ont été les suivants :

1) Explication de Mr Corentin Lejay à propos de la facturation de l'ONF et du SIVU.

Après avoir pris connaissance du bilan financier de notre forêt au 31/12 2021 la commission demande la réalisation d'un tableau de suivi qui sera diffusé tous les 6 mois par l'ONF ainsi qu'une communication précise sur le contenu des travaux (durée, parcelles concernées, motifs)

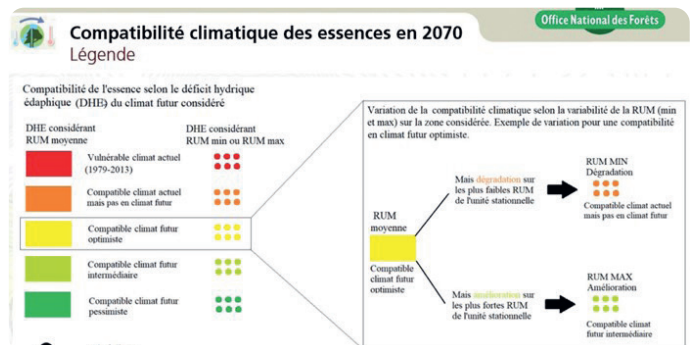
2) Plan de reboisement de la parcelle 7 et organisation des travaux

Ce sont 1600 plants et une subvention de 12 000€ qui sont accordés dans le cadre du plan de rebond. Les placeaux sont localisés ; nous privilégions la protection et la conservation de la régénération naturelle, notamment les érables ou encore les aulnes. Les travaux de piquetage pour préparer le terrain pour broyer les zones à replanter ont démarré dès le 4 août.

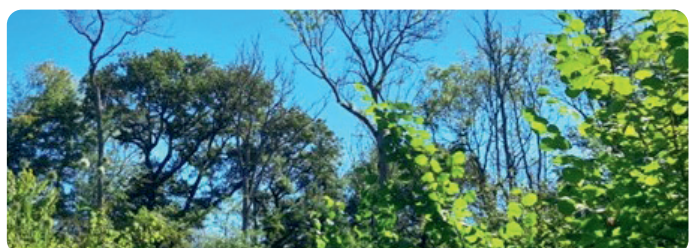


Le devis pour les travaux est signé le soir même sans les merisiers qui sont remplacés par des poiriers. Les poiriers offrent encore une compatibilité accrue face au changement climatique.

Compatibilité climatique des essences en 2070
Forêt communale de Sermersheim : pypy (Poirier_commum)



- Le broyage des zones sera décalé après le 19 décembre à la demande de Richard Adolph qui organise une chasse et une battue anniversaire avec son équipe.
- Il faudra probablement couper certain freine malade après le broyage à voir ONF (voir photo ci-dessous la situation le 4 août 2022)
- Après le broyage il faudra s'assurer que les plans soient disponibles pour une plantation en janvier.
- L'équipe des chasseurs et la commission participera à la mise en place des protections pour le gibier début février 2023 après la plantation du sera assurée par les ouvriers du SIVU.
- Nous souhaitons également inviter les habitants pour la mise en place des protections dans le cadre de la journée citoyenne (une communication sera faite début 2023 si l'organisation est possible)





3) Battues 2022-2023 pour les 2 lots de chasse et planification des travaux

Olivier Philippe présente les dates des battues que les chasseurs ont communiqué et rappelle l'importance des règles de chasse du petit gibier (visible mais pas d'obligation de panneaux de signalisation)



4) Plan de coupe 2022/2023 pour fin d'année

La parcelle 11 et 12 sera exploitée en automne 2023

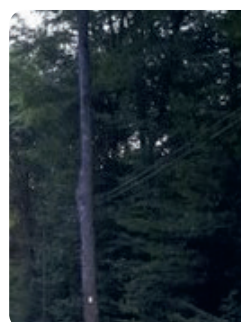
5) Vente de bois d'hiver et évolution des prix à la suite de la grise énergétique

- Après échanges ; la commission propose d'avancer la première vente de bois pour la parcelle 24 et 25 au 8 décembre 2022 avec un prix de commercialisation de 25€.
- La commission cale la date de la deuxième vente de bois de chauffage de la parcelle 28 et 7 au 26 janvier 2023 avec un prix de commercialisation de 25€.
- Après échanges et comme les années précédentes ; la commission donne un délai de vidange au 30 avril des bois restants de la vente d'hiver 2022.



6) Points divers actualités de la forêt

- Accès à la parcelle 7 où le 5 aout 2022 M. Blanc (ONF) et O. Philippe avons déposé une plainte à la gendarmerie de Benfeld pour dépôt sauvage en forêt. Le 5 octobre un feu de voiture est déclaré, toujours au même endroit !
- La commission décide de faire poser par la mairie une caméra de chasseur et d'y ajouter une grosse pierre afin de bloquer l'accès (action à réaliser par la mairie en 2023)
- Les réflecteurs semi-circulaires sont en place sur les 2 chasses car ils empêchent les accidents de gibier (données étayées par de nombreuses statistiques). Le film réfléchissant à micro-prismes reflète la lumière qui vient du véhicule dans un angle de rayonnement de 1,5° le long du bord de la route. Une barrière de lumière continue se forme. La courbure uniforme du matériau de support réfléchit la lumière bleue, même à une intensité croissante, toujours sur le côté sans éclairer inutilement toute la surface environnante. Le gibier discerne la teinte bleue comme un signal d'avertissement fort et évite de traverser la route ou reste en bord de route la nuit dès qu'une voiture éclairée s'approche



Pose des
réflecteurs



Olivier Philippe, responsable de la commission chasse & forêts

Communication

À l'heure du tout digital, des réseaux sociaux et des sollicitations à outrance (publicités, courriels, démarchage téléphonique, ...) une communication efficace est de plus en plus compliquée à créer.

La commune a décidé d'utiliser différents moyens pour communiquer avec ses concitoyens.

D'abord, rien de tel que le dialogue réel ! C'était un engagement du maire candidat en 2020, des rencontres citoyennes sont organisées à fréquence régulière dans différents secteurs de notre village. Ces rencontres permettent à M. le maire de donner des informations concrètes sur les décisions récentes, les projets en cours et sur les projets à moyen terme. Ces réunions plénières sont également des moments d'échange entre élus et habitants, parfois tendus mais toujours dans la bonne humeur.

Notre site internet a été récemment simplifié et mis à jour, mais il mérite toujours une cure de modernisation que nous espérons réaliser en 2023. Le site de la commune n'a pas vocation d'informer sur les actualités quotidiennes de Sermersheim ou des alentours, il peut en revanche servir de référence pour la recherche d'informations générales : liste des entreprises de la commune, des associations, des assistantes maternelles, des interlocuteurs de la commune (élus, commissions, ...), location de la MTL, etc... Le site internet contient enfin les procès-verbaux des conseils municipaux depuis 2014 ainsi que l'intégralité des arrêtés municipaux.

La page Facebook qui a été lancée dès le début de la mandature en mars 2020 permet une communication plus instantanée. Elle permet d'informer des actualités, des éventuelles alertes ou encore de relayer des informations d'autres pages Facebook « utiles » (Animation Jeunesse, Office du Tourisme, Communes environnantes, etc...).

La page Facebook est plutôt active et suivie puisqu'elle compte près de 800 abonnés (followers). Des publications sont faites assez régulièrement et celles-ci génèrent très souvent des interactions assez intéressantes.



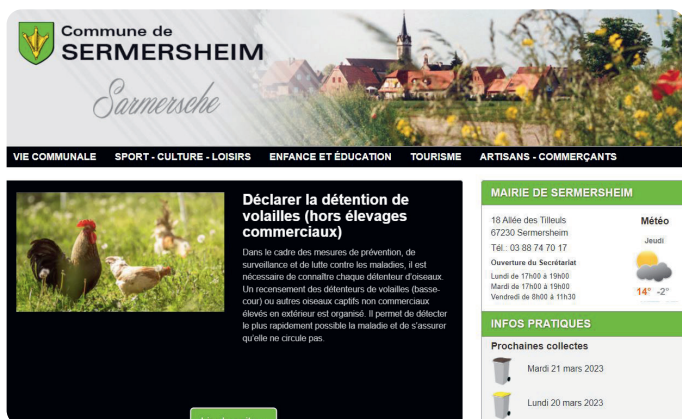
L'inconvénient majeur de Facebook est la nécessité d'avoir un compte personnel et de s'abonner à notre page. Les études montrent que de nombreuses personnes sont réfractaires aux réseaux sociaux malgré le fait qu'elles soient des utilisatrices averties des nouvelles technologies. C'est pour cette raison que nous avons décidé de lancer l'application PanneauPocket !

PanneauPocket au service des habitants de la Sermersheim

La mairie de Sermersheim s'est équipée de PanneauPocket, l'application d'informations et d'alertes, dans le but d'être au plus proche de ses habitants.

PanneauPocket est une application mobile qui permet aux collectivités de transmettre en temps réel des alertes, actualités officielles locales et messages de prévention.

L'habitant met en favoris toutes les entités qui l'intéresse : les Communes et Intercommunalités qui l'entoure, son Syndicat des eaux, de traitements des ordures ménagères, l'école de ses enfants, la Gendarmerie dont il dépend...



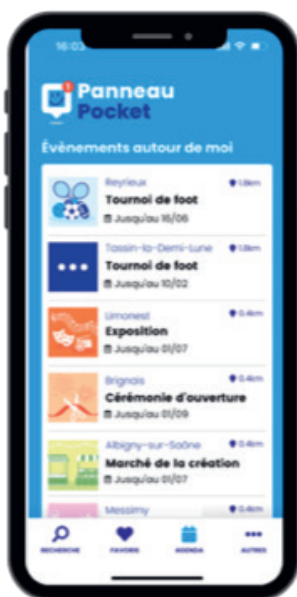
Tout l'écosystème du citoyen se retrouve dans 1 seule et unique application !

Côté habitants, l'application est gratuite, sans publicité, sans création de comptes ni aucune récolte de données personnelles. Il suffit de quelques secondes pour installer PanneauPocket sur son smartphone (ou sa tablette) et mettre en favoris une ou plusieurs collectivités.

Depuis 2017, l'application rend la vie de + de 9300 collectivités plus facile et plus sereine.

100% Française, PanneauPocket est N°1 en France depuis 2017 en nombre de collectivités équipées et en nombre de téléchargements par les habitants. Cette solution digitale extrêmement simple, pratique et à moindre coût permet de renforcer la proximité Élus-Administrés.

L'entreprise œuvre depuis sa création pour aider les territoires ruraux et leurs acteurs. C'est dans cette démarche que tout naturellement la Gendarmerie Nationale et PanneauPocket ont signé un partenariat en 2021. L'ensemble des Gendarmeries de France se sont équipées de l'application pour permettre aux forces de sécurité de sensibiliser un maximum de citoyens et d'augmenter ainsi l'efficacité du dispositif opérationnel de tranquillité publique.



**Panneau Pocket**

Les informations et alertes de votre Mairie sont sur PanneauPocket

- 1** Téléchargez gratuitement l'application
- 2** Recherchez votre Commune ou votre Code Postal
- 3** Cliquez sur le ❤️ pour l'ajouter à vos favoris et recevoir les notifications

Scannez-moi



Travaux et patrimoine

Une réfection du toit de l'atelier communal réalisée en régie interne !

Le toit de l'atelier communal n'était plus étanche dans la noue et autour des fenêtres de toit. Cet état risquait de fragiliser à terme la charpente en bois ainsi que le matériel entreposé dans l'atelier.

Après avoir consulté de nombreuses entreprises dans le domaine de la charpente et de l'étanchéité, les devis s'élevaient à près de 25 000 euros.

En raison de l'état des finances de la commune (prêt qui court encore sur l'atelier communal et objectif de désendettement de la commune), le choix du conseil municipal s'est porté sur la réfection du toit en régie interne.

Les travaux de mise en place d'une étanchéité liquide élastique (bande de renfort et résine liquide élastique) ont été effectués par Mickaël Bottin sous la houlette de Jacky Blumert et Clarisse Ringeisen-Meyer. Ils ont permis de restaurer le toit et de parfaire son étanchéité.

Résultat : un toit étanche et des dépenses maîtrisées (750 Euros TTC de matériel et 3 jours de travail pour Mickaël)

Photo avant les travaux

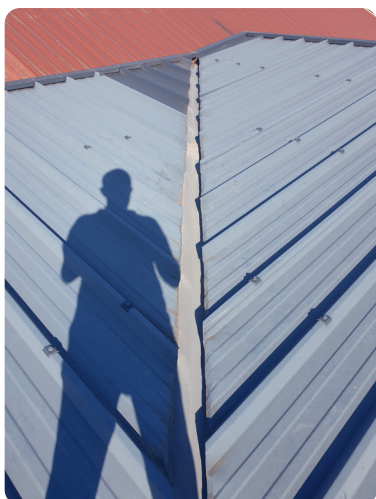
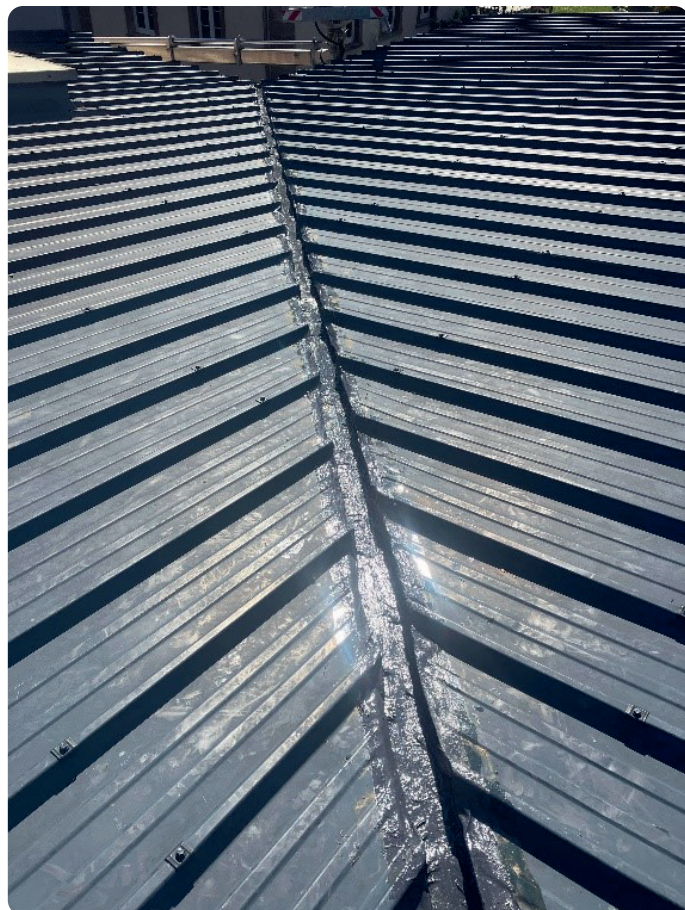


Photo pendant les travaux



Photo après les travaux



Entretien du presbytère

Même si un bail emphytéotique a été signé avec Domial pour le presbytère, la commune de Sermersheim suit de près son entretien. Divers travaux ont été ou vont ainsi être réalisés

- Intervention d'un électricien afin de réparer la gâche électrique puis dans un second temps installer un nouveau système d'éclairage à LED et à détection (cage escalier + extérieurs)
- Mise en peinture d'une partie de la cage d'escalier où le placo avait été refait.



- Intervention de l'entreprise HAROTSCH pour réparation et mise en peinture de l'ensemble des volets

Enfin la réalisation d'un diagnostic énergétique est prévue afin d'avoir une idée précise de la situation du bâtiment sur ce sujet.

Sécurisation de la rue des remparts

Un enrochement a été réalisé en mai 2022 dans le but de sécuriser l'accès à la rue des remparts du fait de la mauvaise visibilité dans le virage. Serge Martinello a surveillé les travaux de près !



Mise en souterrain de la ligne haute-tension

Entre octobre 2022 et février 2023 ont eu lieu les travaux de mise en sous-terrain de la ligne haute-tension qui traversait l'III au niveau du pont. Ces travaux, supervisés par notre 1er adjoint Didier Frick, ont bien entendu demandé la réalisation de tranchées importantes de part et d'autre de la rivière (rue de l'III), mais aussi sous la rivière. Ils se sont achevés par la réalisation des branchements, rue de la patte d'oie.



L'éclairage public a basculé en LED !

C'était l'un des projets forts de la mandature : travailler sur la sobriété énergétique et favoriser la biodiversité grâce à la rénovation de l'éclairage public.

L'étude du dossier a été menée sur une grande période de l'année 2021 pour aboutir à la fin de cette même année à la validation du projet et à la soumission du projet au financement public (cf. tableaux ci-dessous).



Nous avons sollicité quatre sociétés pour le projet et avons finalement retenu une société presque locale : **Rohl France SA** basée à Erstein. L'aménagement a été fait en régie communale grâce à Mickael Bottin qui a mené ce chantier de main de maître, bénéficiant dès le démarrage d'une formation

appropriée. Pas moins de 176 lampes ont été remplacées sur le premier projet avec comme objectif de repeindre les anciens mâts. Ce choix d'installation et de maintien des mâts existants nous a permis d'économiser quelques 50.000 € !

Autre décision importante, l'éclairage quasi inexistant dans la rue de l'Eglise se devait d'être installé. Le devis de travaux publics présenté était nettement supérieur à l'option « photo-voltaïque » qui évitait des travaux lourds et offrait une facture finale réduite presque de moitié. Nous avons profité de l'installation de ce nouvel éclairage pour réaliser celui de la plate-forme de l'Eglise permettant un accès sécurisé à l'édifice.

L'installation sera complétée en 2023 par d'autres axes : rue des bateliers (complément), rue de Kogenheim (à hauteur de la propriété Bloch), rue des remparts (en prévision de la plate-forme de services) et enfin la rue du Ried qui n'avait pas d'éclairage digne de ce nom. La finalisation des travaux verra la une mise à jour des points de départ de notre éclairage public grâce au remplacement de toutes les horloges actuelles et obsolètes par une horloge astronomique unique.

Plan de financement de l'opération 2022

Plan de financement	Montants HT
Relamping (remplacement par des nouvelles têtes LED)	38 457,88 €
Travaux en régie (~ 100 heures)	1 701,00 €
Travaux complémentaires	37 766,50 €
Total du projet HT	77 925,38 €
Subvention CEE (relamping uniquement soit 176 têtes)	8 624,00 €
Subvention DSIL/DETR (30% du projet global)	23 377,61 €
Subvention CEA (30% du projet global)	23 377,61 €
Total des subventions	55 379,23 €
Reste à charge de la commune (en fonds propres)	22 546,15 €

Plan de financement de l'opération 2023

Plan de financement	Montants HT
Armoires Eclairage Public (EP)	24.044,00 €
Ensemble EP Allée des Tilleuls	963,00 €
Ensemble EP Rue de Kogenheim	7.684,00 €
Ensemble EP Rue de la Chapelle	1.193,00 €
Ensemble EP Rue des Bateliers	4.806,00 €
Ensemble EP Rue des Remparts	1.648,00 €
Ensemble EP Rue du Ried	3.621,00 €
Total du projet HT	43.959,00 €
Subvention DETR (40% du projet global)	17.583,60 €
Total des subventions	17.583,60 €
Reste à charge de la commune (en fonds propres)	26.375,40 €

Quelques statistiques de consommation qui font apparaître des chutes de consommation de presque 70% en moyenne !

EP POSTE MOULIN

Détail de votre facturation par site du 02/04/2023 n° 10169979851

Données contrat

TARIF BLEU pour éclairage public avec et sans comptage (b)
Réf. de votre contrat 1-3XFN-3987
Prix réglementés
Souscrit depuis le 03/07/2009

Données Point de Livraison

LOT HINTERE BUEN LOT HINTERE BUEN 67230
SERMERSHEIM
Réf Acheminement Electricité : 06382344329607
Groupe : ECLAIRAGE PUBLIC
Code d'imputation : CHAP 634

Evolution de la consommation facturée en kWh



E P COMMANDE MAIRIE

Détail de votre facturation par site du 02/04/2023 n° 10169979851

Données contrat

TARIF BLEU pour éclairage public avec et sans comptage (b)
Réf. de votre contrat 1-8E1-1804
Prix réglementés
Souscrit depuis le 22/12/1989

Données Point de Livraison

18 ALLEE DES TILLEULS 67230 SERMERSHEIM
Réf Acheminement Electricité : 06395369001464
Groupe : ECLAIRAGE PUBLIC
Code d'imputation : CHAP 634

Evolution de la consommation facturée en kWh



E P POSTE RIVIERE

Détail de votre facturation par site du 02/04/2023 n° 10169979851

Données contrat

TARIF BLEU pour éclairage public avec et sans comptage (b)
Réf. de votre contrat 1-8E1-1806
Prix réglementés
Souscrit depuis le 22/12/1989

Données Point de Livraison

1 A RUE DES PECHEURS 67230 SERMERSHEIM
Réf Acheminement Electricité : 06396816179492
Groupe : ECLAIRAGE PUBLIC
Code d'imputation : CHAP 634

Evolution de la consommation facturée en kWh



Sauvegarder et valoriser l'habitat patrimonial construit avant 1948

De nombreuses maisons alsaciennes disparaissent chaque année en Alsace. Pourtant, ce patrimoine contribue à l'identité architecturale et paysagère d'un village, et à l'attractivité touristique et culturelle des territoires.

La Collectivité Européenne d'Alsace, et votre commune au travers d'une aide de la Communauté des Communes du Canton d'Erstein peuvent consolider leur intervention dans la sauvegarde et la valorisation de l'habitat patrimonial par un accompagnement technique et financier, pour préserver les caractéristiques architecturales des habitations et améliorer la performance énergétique des logements

Pour savoir si votre projet est susceptible de bénéficier de ces aides, il vous appartient de contacter le CAUE d'Alsace sur le site de Strasbourg, le plus en amont possible de votre projet, et surtout avant l'obtention de l'autorisation administrative (permis de construire ou déclaration préalable), pour être informé et conseillé gratuitement

Les subventions sont versées par la Collectivité Européenne d'Alsace sur présentation des factures et après vérification de la conformité des travaux. Les dossiers sont visés par le conseiller du CAUE. La Communauté des Communes du Canton d'Erstein abonde également cette aide.

Agir sur le bâti ancien, en le sauvegardant ou le restaurant, pour :

- Le protéger et assurer sa pérennité
- Le valoriser architecturalement (technique et esthétique)
- Améliorer les conditions de vie des habitants

Les aides sont accordées par logement, et la demande est à faire le plus tôt possible, avant le dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme. Les aides de la Collectivité Européenne d'Alsace sont accessibles aux propriétaires sans plafond de ressource, sous réserve que la commune ou l'intercommunalité (où se situe le bien) ait adhéré au dispositif de sauvegarde et de valorisation de l'habitat patrimonial (SVHP), ce qui est le cas pour notre commune. L'aide départementale, plafonnée à 10 000 € par logement, est complétée par un pourcentage de ce montant alloué par votre communauté de communes.

Quels sont les travaux pouvant être subventionnés ?

La Collectivité Européenne d'Alsace et la communauté de communes contribuent au financement des travaux de :

- Charpente, structure, maçonnerie
- Couverture, menuiserie extérieure, pan de bois
- Enduit de façade (y compris travaux préparatoire et peinture), reprise des éléments en pierre ou en métal
- Isolation des parois verticales, des rampants, des planchers-combles, des plancher-bas (matériaux écologiques biosourcés et naturels), VMC double flux

Coordonnées du CAUE Site de Strasbourg : +33 (0)3 88 15 02 30



Urbanisme

Les procédures d'urbanisme un peu plus en détail

La Déclaration préalable de travaux (DP)

La déclaration préalable est une autorisation d'urbanisme obligatoire à la réalisation de certains travaux pour lesquels il n'y a pas à demander un permis de construire. Il faudra obtenir l'autorisation avant d'entreprendre les travaux

Quels sont les cas induisant une déclaration préalable de travaux ? les cas sont assez nombreux en fait car ils peuvent aller de l'agrandissement ou de la surélévation d'une maison au simple changement de destination d'un habitat, tout en passant par des projets bien précis comme l'aménagement de combles, le ravalement de façades, la transformation d'une chambre en garage ou d'un garage en chambre, l'installation d'une fenêtre de toit, installation d'une piscine, construction de véranda, de pergola, ou un carport, mur et clôture, etc ...

Le Permis de construire (PC)

Le permis de construire est une autorisation d'urbanisme qui concerne essentiellement les constructions nouvelles, même sans fondation, de plus de 20m², mais il peut aussi être obligatoire pour certains cas de travaux d'extension de bâtiments existants voire pour leur changement de destination

Le permis de construire est donc exigé pour toute construction de maison individuelle de plus de 20m² et le recours à un architecte est obligatoire pour élaborer les plans de la construction si sa surface dépasse les 150m². Si la maison construite est à usage privée, il n'y a pas lieu de respecter la réglementation sur l'accessibilité aux handicapés, mais ce n'est plus le cas si la maison est destinée à être louée

Un certain nombre de pièces administratives sont à verser au dossier : plan de situation, plan de masse, plan en coupe du terrain, plan de façades et de murs, etc ...

Une procédure à ne pas utiliser car réservée : le Permis d'Aménager

Notre commune a connu en 2022 le dépôt de demande d'aménager au travers de la plate forme dématérialisée (nous ferons un rappel de procédure un peu plus bas)

Le Permis d'aménager n'est pas un acte d'urbanisme à utiliser par les particuliers, c'est certes une demande d'urbanisme, mais qui permet à la Mairie de contrôler l'aménagement d'un lotissement, d'un camping, d'une aire de stationnement ou d'un terrain de sport

Inutile par conséquent de détailler bien plus ce dispositif qui est principalement réservé aux aménageurs ou aux collectivités locales

Objectif « Zéro artificialisation nette » (ZAN)

Les discussions sont toujours en cours au plus haut niveau de l'Etat et surtout, les services compétents se saisissent des premiers dispositifs durant cette année 2023.

Il nous semble malgré tout prématuré de parler du zéro artificialisation nette pour cette édition de la Patte d'Oie. Nous évoquerons le sujet en 2024 avec les conséquences du dispositif pour notre région et notre commune. Toutefois, n'hésitez pas à vous tenir informé d'un dispositif qui contraindra les communes dans les années à venir !

Des constructions nouvelles se mettent en place

Malgré l'absence d'une opération « lotissement », notre village continue de grandir. Si à l'entrée de la commune, trois nouvelles habitations ont pris place sur l'ancienne propriété « Lelarge », cela bouge également du côté de la rue de la rivière puisque deux maisons sont en construction. Elles se compléteront par deux autres qui se situeront en voisinage de la propriété de la famille « Roesch ». Ces projets scelleront définitivement l'urbanisation de ce secteur du village.



L'autre projet qui a été validé par les services instructeurs et les différents services sollicités est celui d'un immeuble collectif sur la friche agricole de Francois Mayer. Ce projet est porté par GSB Immobilier et va permettre la construction d'un collectif de 15 appartements (T1 à T4). Les travaux de démolition pourraient démarrer durant l'année 2023, la commercialisation devrait démarrer prochainement.



L'impact démographique de l'ensemble de ces constructions auxquelles il faut ajouter des propriétés non occupées mais en cours de vente, devrait permettre à notre village de dépasser le seuil des 1.000 habitants. Ce pallier permettra notamment au secteur scolaire de ne pas subir de fermeture de classes.



Quelles autorisations, pour quels travaux ?

TOIT

Tuiles (réfection de toiture) : **DP**

Auvent, préau

• < 5 m² : **aucune formalité**

• < 20 m² : **DP**

• > 20 m² : **PC**

Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation

• < 5 m² : **aucune formalité** si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti

• < 20 m² : **DP**

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :

DP

FAÇADE, RAVALEMENT : **DP**

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIEURES : **DP**

DP : Déclaration **P**réalable

PC : Permis de **C**onstruire

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)

• Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : **aucune formalité**

• Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou

< 5 m² : **aucune formalité**

• Surélevée et/ou avec fondations profondes

< 20 m² : **DP**

• Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : **PC**

GARAGE

• < 5 m² : **aucune formalité**

• < 20 m² : **DP**

• > 20 m² : **PC**

• Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : **DP**

PISCINE

• < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : **aucune formalité**

• < 100 m² ouverte : **DP**

• < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : **DP**

• > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : **PC**

PORTAIL
DP

CABANE BOIS OU BÉTON

• < 5 m² : **aucune formalité**

• < 20 m² : **DP**

• > 20 m² : **PC**

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE
DP

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES

• < 5 m² : **aucune formalité**

• < 40 m² : **DP**

• > 40 m² : **PC**

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :

• Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².

• Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².

Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Chiffres d'urbanisme à Sermersheim

En 2022, 37 déclarations préalables de travaux et 7 permis de construire ont été déposés.

Pour mémoire, l'instruction de toutes les demande est assurée par l'ATIP. Aussi, depuis 2018 l'ATIP s'est engagée, avec le soutien de la CeA, dans la construction d'outils d'observation territoriale et a conçu un tableau de bord annuel de l'activité d'instruction des communes.

Vous trouverez ci-après le tableau de bord 2021 pour la commune de Sermersheim.

Dans quelle mesure les maires peuvent-ils recourir à la verbalisation ?

En premier lieu, afin de lutter contre les incivilités du quotidien, le maire peut désormais, en application de l'article L. 2212-2-1 du code général des collectivités territoriales, infliger une amende administrative d'un montant maximal de 500 euros aux personnes qui commettent, en violation des arrêtés de police, des manquements répétitifs ou continus portant atteinte à la sécurité des personnes.

Sont concernés les éléments tels que l'absence d'élagage et d'entretien des arbres et des haies donnant sur la voie ou le domaine public, l'occupation illégale du domaine public au moyen d'un bien mobilier et à des fins commerciales, le dépôt sauvage d'encombrants ou encore, le non-respect d'un arrêté de restrictions horaires pour la vente d'alcool à emporter.

Ces amendes sont prononcées, après constatation du manquement par procès-verbal et à l'issue d'une procédure contradictoire, par une décision motivée mentionnant les modalités et le délai de paiement de l'amende et notifiée par écrit à la personne intéressée.

En second lieu, le maire dispose de pouvoirs renforcés pour ordonner des fermetures d'établissements ou des opérations de mise en conformité et pour assortir d'astreintes certaines de ses décisions. Ainsi, le maire peut prononcer une astreinte d'un montant maximal de 500 euros par jour de retard lorsqu'il ordonne, après mise en demeure et par arrêté pris sur le fondement de l'article L. 123-4 du code de la construction et l'ha-

bitation, la fermeture des établissements recevant du public en infraction avec les règles de sécurité propres à ce type d'établissement, jusqu'à la réalisation des travaux de mise en conformité.

En outre, l'article L. 481-1 du code de l'urbanisme prévoit que lorsque des constructions, aménagements, installations, travaux et démolitions ont été entrepris ou exécutés en méconnaissance des obligations prévues, des dispositions des plans locaux d'urbanisme ou des prescriptions imposées par une autorisation d'urbanisme, le maire peut, après avoir dressé un procès-verbal et invité l'intéressé à présenter ses observations, le mettre en demeure soit de procéder aux opérations de mise en conformité, soit de déposer une demande d'autorisation ou une déclaration préalable visant à leur régularisation, et éventuellement assortir cette mise en demeure d'une astreinte d'un montant maximal de 500 euros par jour de retard !

Enfin, en application de l'article L. 541-21-3 du code de l'environnement, le maire peut, lorsqu'une épave de véhicule présente un risque pour la sécurité des personnes ou constitue une atteinte grave à l'environnement, assortir d'une astreinte d'un montant maximal de 50 euros par jour de retard la mise en demeure de procéder à l'enlèvement de ce véhicule.



TABLEAU DE BORD DE SUIVI DE L'ACTIVITÉ LIÉE AUX AUTORISATIONS D'URBANISME COMMUNE DE SERMERSHEIM du 01/01/2021 au 31/12/2021



962 habitants en 2021 (INSEE)



Plan Local d'Urbanisme approuvé le 02/12/2013, modifié le 19/09/2016 et le 19/02/2018



56 dossiers instruits par le service instructeur

DONNÉES SUR LES AUTORISATIONS D'URBANISME

NATURE DES DÉCISIONS (55)

10 CERTIFICATS D'URBANISME**

Certificat d'urbanisme d'information	10
Certificat d'urbanisme opérationnel	0

40 DÉCISIONS FAVORABLES

Permis d'aménager	0
Permis de construire	8
Dont valant démolition	0
Dont valant division	0

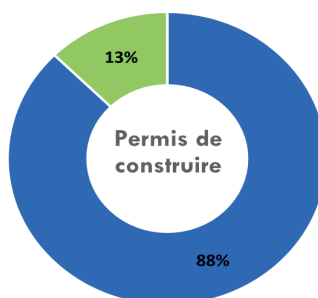
Déclaration préalable	31
Dont DP Lotissement	4

Permis de démolir	1
-------------------	---

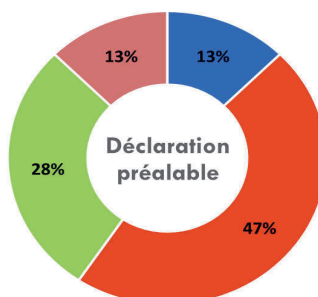
5 DÉCISIONS NÉGATIVES, DE REFUS OU D'ANNULATION

SOIT 56 DOSSIERS INSTRUITS AU TOTAL
DONT 1 DOSSIER OU LA DÉCISION N'A PAS ÉTÉ SAISI*

RÉPARTITION DES NATURES DE TRAVAUX AUTORISÉS



- Nouvelle construction
- Travaux sur construction existante
- Extension
- Surélévation sans création de niveau supplémentaire
- Niveaux supplémentaires
- Création d'une ou plusieurs annexes
- Autre



- Nouvelle construction
- Travaux sur construction existante
- Extension
- Surélévation sans création de niveau supplémentaire
- Niveaux supplémentaires
- Edification clôture
- Autre



A NOTER

- 3 autorisations liées aux énergies renouvelables
- 4 autorisations liées à la performance thermique

* décision en attente de saisie par la commune (tout type de dossier y compris les certificats d'urbanisme)

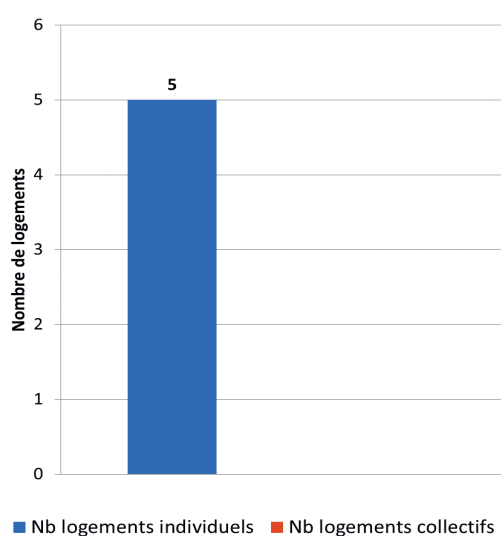
** total des CU express et tacites

DONNÉES SUR LE LOGEMENT

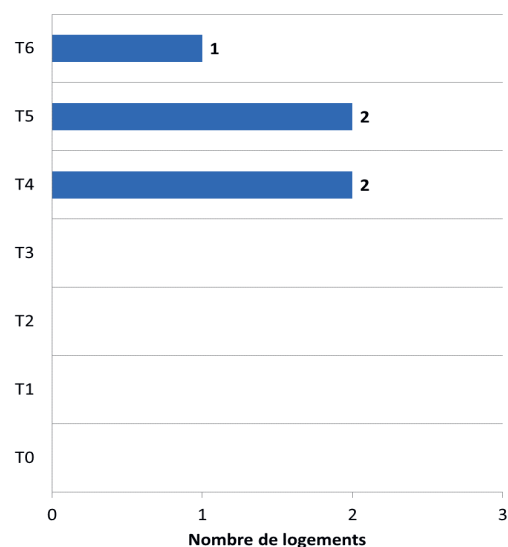


5 logements autorisés au total

TPOLOGIE DES LOGEMENTS AUTORISÉS



TAILLE DES LOGEMENTS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS AUTORISÉS



DONNÉES SUR L'ÉCONOMIE



Aucune autorisation portant sur des surfaces autorisées dites économiques

Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles de Sermersheim-Kogenheim

L'amicale des donneurs de sang bénévoles de Sermersheim Kogenheim totalise environ 290 dons pour l'année 2022 qui se répartissent sur 5 collectes, 4 ont eu lieu à Sermersheim et 1 à Kogenheim. L'amicale se fait fort de servir de bons petits plats pour remercier les donneurs qui offrent bénévolement leur sang si précieux pour nos malades.

Le nombre de dons avoisinent sensiblement ceux de 2021, mais l'on connaît un peu partout une baisse inquiétante de la fréquentation des collectes.

Voici quelques statistiques concernant Sermersheim-Kogenheim (année 2021) :

- 45% des donneurs ont offert leur sang 1 x dans l'année
- 20.6% des donneurs ont offert leur sang 2 x dans l'année
- 18.3 % des donneurs ont offert leur sang 3 x dans l'année
- 9.9% des donneurs ont offert leur sang 4 x dans l'année
- 6.1% des donneurs ont offert leur sang 5 x dans l'année

Nous lançons un appel aux personnes qui sont en âge et en capacité de donner du sang.

ENEZ, LES MALADES ONT BESOIN DE VOUS !

Les membres de l'amicale souhaitent aussi remercier les habitants de nos deux villages pour le chaleureux accueil qui leur a été réservé lors de la vente des calendriers. Le fruit de cette vente permet à l'amicale de servir un repas digne de ce nom aux donneurs de sang. Merci beaucoup.

Nous vous communiquons ci-dessous les dates des collectes pour l'année 2023. Vous les retrouverez également sur le calendrier de l'Amicale.

- LUNDI LE 09 JANVIER 2023, A SERMERSHEIM
- LUNDI LE 13 MARS 2023, A SERMERSHEIM
- LUNDI LE 05 JUIN 2023, A KOGENHEIM
- LUNDI LE 07 AOÛT 2023, A SERMERSHEIM
- LUNDI LE 02 OCTOBRE 2023, A SERMERSHEIM

il est possible de prendre RDV en ligne sur le site internet de l'Etablissement français du sang (EFS)

Quels sont les critères à respecter pour pouvoir donner son sang ?

- Avoir entre 18 ans et 70 ans révolus.
- Peser plus de 50 kilos.
- Ne pas avoir fait de tatouage ou de piercing il y a moins de quatre mois.
- Ne pas avoir eu d'infection ou de la fièvre (plus de 38°) au cours des 2 dernières semaines.
- Ne pas avoir eu des relations sexuelles avec des partenaires différents au cours des 4 derniers mois.
- Ne pas avoir reçu de soin ou d'opération dentaire récente.
- Il existe également des contre-indications aux voyages. Pour savoir si le pays que vous avez visité restreint votre possibilité de donner votre sang, vous pouvez vous auto-évaluer sur le site de l'EFS.



The Tumbleweed\$ fêtent leurs 10 ans



Créée en mars 2013 par une poignée de passionnés, notre section de danse Country est fière de son parcours.

Elle a participé activement à des actions caritatives, apporté de la joie à nos aînés en maison de retraite, animé des soirées privées et participé à des événements publics.

Tout est possible grâce à l'enthousiasme et la générosité de nos membres.

Notre soirée du 11 mars a été un vrai succès : merci à nos invités.



Associativement,

Marie
Responsable

Astrid
Trésorière

Aurélien
Secrétaire

Les Tumbleweed\$ jouent les prolongations et vous offrent un concert de musique pop-rock avec le Groupe WHY NOT le 16 juin 2023.

RDV à la Maison du Temps Libre de Sermersheim dès 19h.



Soirée publique –
Petite restauration sur place
Renseignements au 06.21.73.63.58.
ou par mail : tumbleweeds@orange.fr

Comité des fêtes

Marche Gourmande des Sauterelles 2023 : le 3 juin !

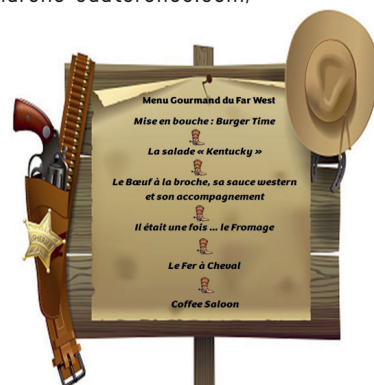
Ça y est ! Le Comité des fêtes de Sermersheim reconduit sa marche gourmande des sauterelles !

L'évènement se déroulera comme d'habitude en semi-nocturne et se tiendra, comme d'habitude encore le 1er samedi du mois de juin, soit le 3 juin prochain.

La thématique de cette nouvelle édition sera celle du « Far West ». Le menu proposé a donc été élaboré sur cette base :

Vous pouvez vous inscrire sur le site internet de la marche gourmande : <http://www.marche-sauterelles.com/>

ou en scannant le QR Code :



Basket Clud Kogenheim Sermersheim

2022, enfin la reprise associative tant attendue !

Plateaux sportifs pour les U7-U9, matchs de championnat des U11 aux Seniors tout au long de l'année.



et 1/2 finale de la Coupe d'Encouragement du Crédit Mutuel pour nos Seniors Féminines 1.



Cet automne, nous avons constaté un bel engouement pour le basket chez les jeunes. Une 2^{ème} équipe de U11 a été créée. Peut-être reconnaissez-vous quelques joueuses 😊 ?

Une section « Loisirs » a également vu le jour.



2022 fut encore une année riche en événements conviviaux et festifs :

- Le COVID en a inspiré pour Carnaval et la reprise des moments de restauration pendant les matchs ou le repas de fin de saison a été fort appréciée



- Le club a eu la joie de fêter ses 20 ans d'existence le 10 Septembre. Que de chemin parcouru et de beaux moments partagé



- Et bien sûr, il faut aussi des actions qui permettent au club de développer ses projets. Nous participons ainsi à la fête de la Lune, organisons une vente de fromages et de chocolats et 2 bourses « Jouets et puériculture »



Les préparatifs



Jour de vente

Un grand merci à ceux qui nous soutiennent dans nos actions.
Nos infos sur : facebook.com/bckogenheimsermersheim

Josiane RINGEISEN, présidente
et l'ensemble du comité du BCKS

Les Petites Sauterelles de Sermersheim

Des chiffres qui redonnent le sourire !

Depuis plus de 5 ans, l'association "Les Petites Sauterelles de Sermersheim" organise des actions et des manifestations afin de récolter des fonds, intégralement reversés à l'école du village.

Un travail de longue haleine pour le nouveau bureau et la nouvelle présidence. En effet, ce n'était pas chose facile que de reprendre les rênes d'une association, en pleine crise sanitaire.

L'objectif de renforcer l'équipe a été atteint, puisque plusieurs nouveaux membres ont intégré le groupe en 2022. Cela a largement contribué à faire évoluer le nombre d'actions menées ainsi que la qualité des événements organisés.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que ces efforts commencent à payer. Entre la kermesse (organisée en juin 2022) qui marquait la fin de l'année scolaire et la fête de la Saint-Nicolas (organisée en décembre 2022), ce ne sont pas moins de 2500,00 euros qui ont été reversés à l'école Adélaïde ... de quoi réaliser de beaux projets durant l'année scolaire !

Une chose est sûre, Les Petites Sauterelles ont de beaux jours devant elles ...

Illustrations de la kermesse



Illustrations de la Saint-Nicolas



Serm'animations & Les jardins de Sermersheim

Les deux associations "SERM'ANIMATIONS" et LES JARDINS DE SERMERSHEIM" conduisent en commun au jardin pédagogique, des actions d'animations au profit des enfants mais aussi pour toute personne qui le souhaite, sur le thème de la culture et l'arboriculture, dans le respect de la biodiversité.

En complément, l'observation de la nature, l'éveil sensoriel et le jeu font partie des activités proposées. Le Service Animation Jeunesse de la Communauté de Communes participe ponctuellement aux travaux d'entretien. Parents et animateurs encadrent avec enthousiasme les activités.

Yves Guillou, Président des Jardins de Sermersheim
Culture des semis sous serre



1ère matinée écocitoyenne - février 2022



Au jardin avec l'Animation Jeunesse - été 2022



Atelier Vannerie



Matinée intergénérationnelle
réparation des carrés potager

Pâques - avril 2022



2ème matinée éco citoyenne - octobre 2022



AS Sermersheim

Un happy 85ème anniversaire !

L'année de l'Association Sportive de Sermersheim a été l'année du 85ème anniversaire. Le club a en effet été créé en 1937 par une poignée d'hommes, juste avant la seconde guerre mondiale. Cette année anniversaire a été exceptionnelle à plus d'un titre... souvenirs, souvenirs !

Une accession pour couronner une saison exceptionnelle

La saison 2021-2022 du club s'annonçait comme la saison de quelques ambitions sportives, en particulier pour le groupe fanion. Au travers de résultats plus ou moins favorables, l'équipe première a connu une première partie de saison qui l'installait au pied du podium. A l'heure hivernale, les ambitions étaient encore intactes !

Finalement ce sera au printemps 2022 que l'équipe se lâchera définitivement. Toujours aux aguets derrière le leader Innenheim qui avait pris la poudre d'escampette et derrière les doublures de Rossfeld, les joueurs de Damien Schnell géraient un championnat en restant à l'affût de tous mauvais pas des équipes de tête.

A cinq journées de la fin, l'équipe accusait un retard de 9 points sur Innenheim et un peu moins sur Rossfeld. Le sprint final était lancé et quel sprint final ! Une victoire énorme et large face à Rossfeld, des matches bien maîtrisés contre des équipes de bas et de milieu de classement et puis l'explosion lors de la double rencontre face à Innenheim, le leader. Un match aller devant un public énorme à Sermersheim et le plat du chef en conclusion avec l'énorme victoire sur le terrain du leader. Sermersheim était champion et Innenheim pleurait !



La cerise sur le gâteau : la Coupe du Centre Alsace (au goût amer)

La montée en D1 acquise, l'équipe s'en donnait à cœur joie dans la coupe du Centre Alsace. En huitième de finale, le onze fanion de Rossfeld qui évoluait en R2 passait à la trappe. Sermersheim poursuit sur le rythme dément de fin de saison et si Stotzheim était éliminé aux tirs au but, c'est encore cette épreuve qui éliminait le SC Sélestat (R3). Sermersheim disputait la finale face à Mussig.

A Ebersheim, un public nombreux a répondu présent pour l'affiche de cette finale et si sur le terrain la rencontre était largement en faveur de l'ASS, le but de Obrecht était annihilé à moins de dix minutes du coup de sifflet final par une égalisation des visiteurs. Là encore, la séance de tirs au but a permis d'adjuger le trophée à Sermersheim, c'était la victoire sur le terrain.

Dans les coulisses pourtant, Mussig avait déposé des réserves. Sermersheim avait conscience de la situation mais un cas précédent dans la compétition, créait une polémique très chaude entre les instances du District d'Alsace de Football et notre club. Sportivement, Sermersheim a remis le trophée à Mussig, mais c'est aussi Sermersheim qui aura réussi à faire voter un tout nouveau règlement de la compétition. C'était un vol manifeste de ne pas avoir reconnu un précédent qui aurait permis que le trophée reste dans la commune.



De nouvelles ambitions dès cette saison.

Si l'équipe première a brillé, l'équipe seconde séchait encore ses larmes. Les ambitions pour cette saison 2022-2023 étaient claires : le maintien pour le onze fanion ...on dira que l'opération est déjà validée...

La fin de saison s'annonce à nouveau passionnante et excitante puisqu'une montée en Régionale 3 n'est pas à exclure. Ceci ne serait pas sans créer quelques complications au club mais surtout à la commune qui devra permettre au complexe sportif d'être classé « T5 », statut imposant la pose d'un grillage autour du complexe. Une histoire de dingue où la commune a fait les démarches nécessaires vers les présidents de la ligue du Grand Est de football et vers le District Alsace de football. On ne peut pas demander à un club ou un village de se mettre en

conformité au mois de mars alors que la commune est en pleine réflexion budgétaire et que ce poste représente quelques 25.000 € !

Sportivement les manettes seront mises à fond. Sur le plan de l'infrastructure, une séance intense s'annonce avec les instances sportives nationales, régionales et alsaciennes.

Quoiqu'il en soit, l'année 2022 aura été une cuvée exceptionnelle à plus d'un titre et en particulier grâce aux festivités plus « officielle ».

Souffler 85 bougies ... au mois d'août !

La cérémonie officielle du 85ème anniversaire a eu lieu le 14 août au complexe sportif du Hinterwald. La journée aura été marquée par les festivités du dimanche qui ont débuté avec une rencontre inaugurale de l'équipe seconde nouvelle version, suivie d'un déjeuner anniversaire qui a regroupé quelques anciens joueurs et membres de l'association. La suite était plus « officielle » puisque le président Arnaud WILLMANN a pu accueillir d'éminentes personnalités : celles du football d'abord, avec Gérard SEITZ qui représentait le président Albert GEMMICH, Roland MEHN qui représentait le président Michel AUCOUR du district d'Alsace de football, Cathy OBERLIN la présidente de l'amicale du football du Centre Alsace, ainsi que les présidents des clubs voisins et amis ; puis celles de la représentation politique, avec Stéphane SCHAL, président de la 3CE, Denis SCHULTZ, conseiller d'Alsace et le député Charles SITZENSTUHL.

Après les discours des différents représentants, bon nombre de distinctions et d'arrangements floraux ont été remis pour les dames présentes.



Le dessert footballistique aura été la confrontation entre les doublures du Racing Club de Strasbourg Alsace et du Sporting Club de Schiltigheim, en présence de quelques joueurs pros (I.Sissoko, L.Mothiba, R.Risser notamment)

Ce sera finalement le onze fanion qui aura éteint les lampions de la fête avec une très belle prestation pour l'un de ses derniers matches amicaux.



Appel aux jeunes !

Aujourd'hui, le football sénior se porte plutôt très bien à l'AS Sermersheim. C'est en revanche du côté des équipes de jeunes que le bât blesse. Depuis plusieurs saisons, plus aucune équipe n'évolue au sein du club mais à l'orée de la future saison 2023-2024, les ambitions de retrouver des équipes sont bien réelles. Une journée de détection est prévue par le club le lundi de Pentecôte (29 Mai), un flyer d'informations sera d'ailleurs distribué pour l'occasion.



Quel est le programme de manifestations 2023 ?

Le samedi 8 juillet se déroulera la seconde édition du tournoi Pétanque de l'A.S. Sermersheim avec un petit changement puisque que cette édition 2023 se déroulera en tripléte

Tournoi de pétanque

« Le p'tit jaune »

20€ par équipe

08 Juillet 2023

L'AS SERMERSHEIM organise la seconde édition de son tournoi de pétanque « Le p'tit jaune » le 08 juillet 2023. Le tournoi se jouera en équipes de 3 joueurs avec des matchs de classement et phases finales. De nombreux lots seront à gagner. Restauration et buvette sur place. Formulaire d'inscription et règlement à envoyer avant le 01^{er} Juil.

Le dimanche 23 juillet, place aux chineurs et place à la chasse aux bonnes affaires avec la 20è édition du marché aux puces de Sermersheim.

Le samedi 25 novembre, le traditionnel rendez-vous « marée de l'association » avec la soirée Moules & Frites, animée par les Willerthaler, comme de coutume ces dernières années !

La joie et la bonne ambiance seront au menu de cette saison !



Canicharm

Pour le bien-être de votre chien, vous souhaitez lui offrir une petite mise en beauté ?

Alors n'hésitez pas à me contacter pour prendre un rendez-vous
CANICHARM Salon de Toilettage Canin

21, rue de la Chapelle

67230 SERMERSHEIM

Tél : 06 72 39 70 96



Repass Facile

Situé à Sermersheim, le Pressing – Repasserie – Blanchisserie, **Repass Facile** respecte la qualité de vos vêtements et de l'environnement grâce à son savoir-faire unique et un nettoyage 100% écologique.



Pour votre confort bien-être et santé couplés au respect de l'environnement, nous n'utilisons aucun solvants chimiques ni produits de synthèse toxiques ou cancérigènes. Nous proposons un service de proximité rapide et à des prix attractifs. Selon vos besoins nous pouvons retirer et livrer vos vêtements à votre domicile ou votre bureau dans le cadre de nos tournées. Vous pouvez aussi les déposer dans l'un de nos dépôts partenaires proches. Le tout pour une prestation rapide et soignée à un tarif bien inférieur à ceux pratiqués par les pressings se trouvant dans des galeries marchandes, tout en limitant vos coûts de déplacement.

Pour vos amis et vos proches nous intervenons sur les secteurs de la communauté de communes du canton d Erstein, du Ried, de l'Eurométropole de Strasbourg et du Val de Villé.

Les habitants de SERMERSHEIM bénéficient d'une réduction permanente de 10% sur l'ensemble de nos prestations. N'hésitez pas à visiter notre page facebook : <https://www.facebook.com/repassfacile>

Pour tous renseignements : repassfacile1@gmail.com - Tél : 0667790423

Gerko

Gerko
AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS

*Recrute
plusieurs profils !*

- Chef d'équipe plaquiste H/F
- Plaquiste H/F
- Menuisier H/F
- Enduiseur H/F

Salaire motivant !

3 rue de la Chapelle • 67230 SERMERSHEIM
03 88 74 39 26 • www.gerko.fr



Ets Schlaeder

Ets SCHLAEDER
TONDEUSE et TRONÇONNEUSE
67230 SERMERSHEIM

Vente et Réparations toutes marques
Service Après-Vente



Tél. 03 88 74 53 46
Mail: ets.schlaeder@wanadoo.fr

Nous sommes ravis à Sermersheim de pouvoir bénéficier des services de différents instituts, artisans ou auto-entrepreneurs qui ont choisi d'exercer leur profession autour des soins et du bien-être.

Massages bien-être et conseils en alimentation à Sermersheim

Je m'appelle Christel Gillet et je vis à Sermersheim depuis 2019.

En 2022, je lance mon activité en « massages bien-être et conseils en hygiène de vie et alimentation » à Sermersheim.



Arrivée en Alsace en 2014, j'y ai commencé à me former aux pratiques holistiques pour apprendre à prendre soin de soi, tant physiquement que moralement.

Mon activité s'articule autour de 3 axes principaux :

- l'impact de l'alimentation sur notre bien-être mental et physique,
- l'importance de nos pensées sur notre quotidien,
- l'importance de l'activité physique et de la respiration sur notre corps et notre moral.

Mon rôle est d'accompagner les personnes pour retrouver un équilibre de vie. Cet accompagnement peut être axé sur :

- des massages ciblés pour favoriser une profonde détente et l'élimination de toxines,
- l'alimentation. Aujourd'hui, nous recevons beaucoup d'informations, parfois contradictoires, sur ce qui est censé être une "bonne alimentation". Or, nous n'avons pas tous les mêmes besoins et il est nécessaire d'adapter son alimentation à ses besoins.
- la prise de compléments alimentaires, de façon ponctuelle, quand cela est nécessaire,
- la pratique d'une activité physique ou sportive adaptée,
- des exercices de respiration qui ont un impact direct sur l'intensité du stress.

Je me suis formée à l'école de Naturopathie Plantasanté à Rosheim et ai obtenu son certificat en 2019.

Selon mon expérience, c'est par les massages et le toucher que nous obtenons des bienfaits rapidement. C'est ainsi que je me suis formée et continue de me former aux techniques suivantes afin de répondre aux besoins et envies de chacun :

- **le massage des 5 Continents** : massage lent et profond à la fois relaxant, drainant et revitalisant (formation auprès de la Fédération du Massage des 5 Continents),
- **le drainage lymphatique manuel** (à l'école de la Ziegelau) avec un effet direct sur la circulation sanguine, l'effet jambes légères, l'immunité et l'élimination de toxines,
- **le massage LHL (Life Head Lift)** : massage du crâne et du visage avec un effet énergétique et anti-âge,
- **la réflexologie faciale et crânienne thaïe** traditionnelle,
- **le massage assis** : travail complet (dos, bras, mains, nuque, tête, visage et jambes).

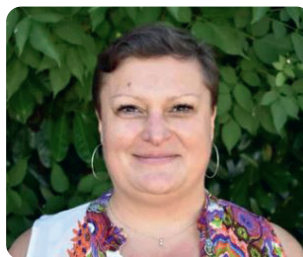
Je reçois sur rendez-vous à Sermersheim du lundi au samedi (horaires flexibles) et me déplace également à domicile.

www.naturo-vital.com

<https://www.facebook.com/Naturo.Vital>



L'S Sens de l'Etre



Grâce à l'hypnose et plusieurs autres techniques de libération de blocages émotionnels, j'accompagne les adultes, mais aussi les enfants de tous âges pour un mieux être rapide et durable. Je propose également des ateliers de groupes afin de grandir ensemble.

L'S Sens de l'Etre

Evelyn Beck

1 Rue de la Paix

67230 SERMERSHEIM

06.14.04.54.17

evelyn.beck75@gmail.com



Nomad Wellness

Nomad Wellness, votre institut de beauté/ bien-être à Sermersheim.

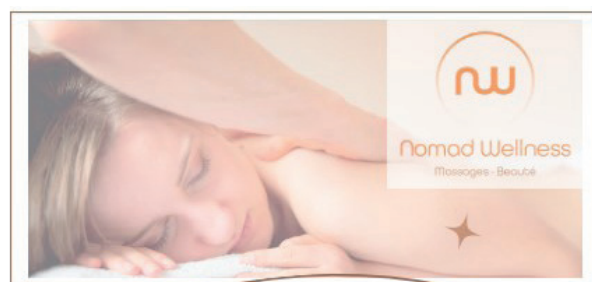
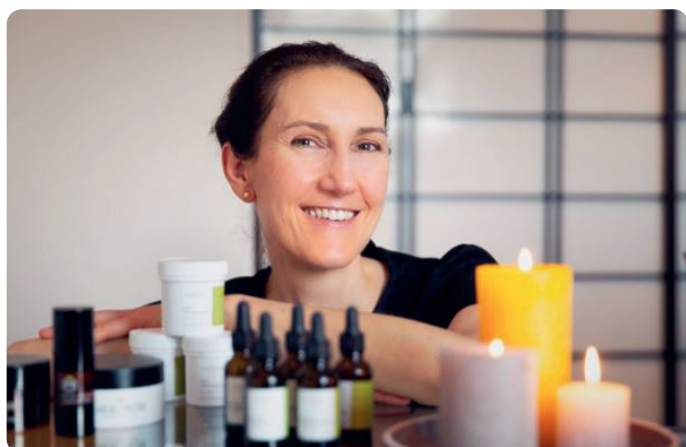
Brigitte est experte en massages bien-être, soins du visage bio, soins du corps, épilations.

Plus d'info sur www.nomad-wellness.com

Prestations sur rendez-vous uniquement.

Tél : 06 44 24 06 55

Au plaisir de vous accueillir, Brigitte



Profitez de 10 € de réduction sur un massage de 1h

Sur présentation de ce bon ou une photo du bon

Nomad Wellness
14, Allée des Tilleuls
67230 Sermersheim
www.nomad-wellness.com
Tél : 06 44 24 06 55

Déesse Cosmétiques

Conseillère Déesse depuis 2010, la société vous propose des produits suisses de pointe dans le domaine de la cosmétologie (visage, corps, maquillage, homme), ainsi que des compléments alimentaires. Profitez aussi des conseils personnalisés.

A découvrir sur rendez-vous ou en atelier - n° Conseillère : 40395

Frédérique OHREL

27 rue des Forgerons 67230 Sermersheim

06 74 00 88 85

fredo.ohrel@gmail.com



Natural Wellness Prowin

Produits bien-être : aloe Vera, cosmétiques naturels, micro-fibres de soin, gammes spécifiques anti-âge, soin des cheveux, protection solaire « reef friendly » (respectueux des récifs),...

Aline Marcadé

06 26 27 06 55

14 rue des Celtes

67230 Sermersheim



Caritas Alsace : une aide de proximité

Dans le Bas-Rhin, Caritas compte sept équipes dans le secteur Bruche-Rhin-Centre Alsace. En 2021, les 234 bénévoles de ce secteur ont aidé 474 familles en situation de pauvreté. Plus que jamais, faire un don à Caritas Alsace, c'est aider à côté de chez soi.

La pauvreté ne sévit pas que dans les grandes villes. Les bénévoles de ce secteur le constatent chaque jour, et proposent de nouvelles activités pour faire grandir la fraternité. C'est le cas à la Maison du Partage de Geispolsheim ou encore l'épicerie solidaire de Molsheim, qui aident de nombreuses familles à se nourrir dignement. Caritas Alsace possède aussi des équipes particulièrement dynamiques à Fegersheim, Rhinau, Rosheim, Benfeld, Erstein, Obernai ou encore Sélestat.

Nos équipes sont bien entendu à la recherche de nouveaux bénévoles pour prendre part aux projets et proposer de nouvelles activités solidaires. En quelques clics, trouvez l'équipe la plus proche de chez vous sur notre nouveau site internet www.caritas-alsace.org

Don sécurisé sur notre site ou par chèque à l'ordre de Caritas Alsace, 5 rue St-Léon, 67082 Strasbourg Cedex. Chaque don donne droit à une réduction d'impôt de 75% : un don de 100€ ne coûte plus que 25€ après impôt.



**ENSEMBLE,
CONSTRUIRE
UN MONDE JUSTE
ET FRATERNEL**



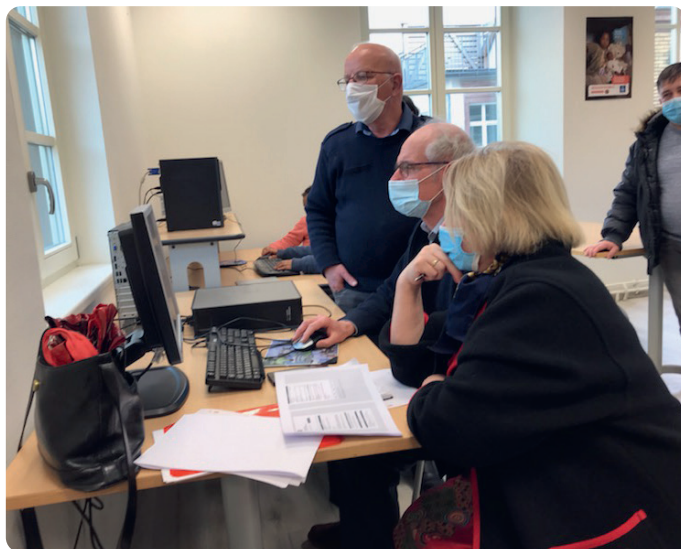
Caritas recherche des familles pour accueillir un enfant cet été

Faute de moyens, de nombreuses familles ne peuvent pas partir en vacances.

Caritas Alsace propose aux enfants de familles qu'elle accompagne tout au long de l'année de partir quelques jours dans des familles de vacances bénévoles. Pour ces familles volontaires, pas besoin de prévoir un programme extraordinaire : le seul fait de changer d'air quelques jours permet aux enfants de rompre avec leur quotidien.

Alors, si vous êtes disponibles entre le 10 et le 24 juillet, ou entre le 24 juillet et le 4 août, accueillez un enfant chez vous pour les vacances ! Les équipes de Caritas accompagnent les familles volontaires avant, pendant et après le séjour.

Pour plus d'informations, contactez Caritas avant le 15 avril au 06 25 22 34 49 ou par mail afv@federationcaritasalsace.org – infos sur caritas-alsace.org et sur Facebook : « AFV Caritas ».



Jeunes lycéennes étrangères Italiennes, Brésiliennes et Allemandes recherchent une famille d'accueil

D'Italie, du Brésil, d'Allemagne ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

Luise, jeune allemande de 16 ans, souhaite venir en France pour 6 mois à partir de septembre 2023. Elle pratique le judo, joue du piano et aime nager. Elle rêve de trouver une famille chaleureuse pour l'accueillir les bras ouverts durant son séjour.

Alice, jeune italienne de 16 ans, est passionnée par la culture française. Elle fait du volleyball, de la natation et aime lire et faire du vélo. Elle souhaite venir en France pour 10 mois à partir de septembre 2023. Elle rêve de maîtriser la langue française.

Cristina, jeune brésilienne de 16 ans, viendra en France pour 10 mois. Elle pratique le taekwondo, fait du ballet et a de nombreux hobbies, dont le design graphique. Elle aime notre culture et souhaite en découvrir davantage en vivant au sein d'une famille française.

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir. Si l'expérience vous intéresse, appelez-nous !

Renseignements : Bureau Coordinateur CEI Saint-Malo

Vanessa Simon – 02.99.20.06.14

v.simon@groupe-cei.fr

Smictom d'Alsace centrale : rappel des nouvelles consignes de tri

Le geste de tri s'est simplifié et le service s'est adapté

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et les flacons en plastique pouvaient être déposés dans le bac jaune, aux côtés des emballages en métal, en papier et en carton. Les autres emballages devaient être jetés avec les ordures ménagères, faute de pouvoir les recycler. Ces emballages étant de plus en plus nombreux, les acteurs du tri, de la collecte et du recyclage se sont mobilisés pour leur trouver des solutions de valorisation (recherche de débouchés pour les emballages en plastique, modernisation des centres de tri...). Ce travail a porté ses fruits : depuis le 1er janvier 2023, nous pourrions trier plus et plus simplement.

Le centre de tri des Scherwiller accueille tous les emballages. Ils sont dans leur grande majorité (80%) recyclés. Pour ceux dont les débouchés de recyclage n'existent pas encore ils sont valorisés énergétiquement.

Concrètement, tous les emballages et les papiers se trient !

Depuis le 1er janvier 2023, partout en France, tous les emballages et les papiers sont être triés et déposés dans le bac jaune. Pour vous, le tri devient plus simple !

C'est un emballage ou un papier ? Déposez-le en vrac (pas dans un sac) dans le bac jaune. Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.



La collecte du bac jaune se fera au même rythme qu'avant, tous les 15 jours, sans limite de levée.

Une adaptation des dispositifs de collecte et de la redevance

Le bac gris est désormais destiné à recevoir uniquement les produits d'hygiène (gants, masques, éponges, lingettes, couches...), les petits objets en plastique (brosses à dents, stylos...), ainsi que les balayures, les cendres et les mégots. Pour rappel, les emballages en verre et les biodéchets, pour ceux qui ne sont pas compostés, sont à déposer dans les bornes d'apport volontaire dédiées.



LES BONNES PRATIQUES DU TRI



Ne pas imbriquer les emballages, ils seraient perdus car impossible de les séparer ensuite au Centre de tri.



Bien aplatir les cartons et les bouteilles pour faire de la place dans le bac de tri.

Ce transfert important de volume de déchets du bac gris vers le bac jaune nécessite une adaptation des dispositifs de collecte et de la redevance, pour assurer le bon fonctionnement de l'ensemble des services de gestion de collecte et de traitement des déchets.

Depuis le 1er janvier 2023, l'abonnement aux services du SMICTOM d'Alsace Centrale comprend 18 levées du bac gris et 18 passages en déchèterie. Les levées et les passages supplémentaires sont facturés en plus. Pour que chacun trouve son rythme en fonction de sa production de déchets, la collecte du bac gris continue de s'effectuer chaque semaine. L'objectif est de s'adapter aux nouveaux usages liés aux nouveaux gestes de tri : tri des biodéchets et de tous les emballages et papiers.



mon compte
SMICTOM
Alsace Centrale

Restez connectés

pour suivre vos nombres de levées ou de passages en déchèterie(s), faire facilement toutes vos démarches en ligne (demande de réparation de bac, Carte OPTIMO...), ou bien encore pour recevoir des alertes en cas de problème de collecte, inscrivez-vous sur mon Compte SMICTOM directement sur notre site internet

www.smictom-alsacecentrale.fr.

Horaires du Smictom

Les horaires d'ouverture du centre administratif de la déchèterie sont du mardi au jeudi de 8h à 12h et de 14h à 17h et le vendredi de 8h à 12h et de 14h à 16h (Tél. 03 88 92 27 19)

Smictom d'Alsace centrale encore ... grâce aux efforts de chacun, une augmentation limitée du service déchets

Afin de préserver notre environnement, la France s'est dotée d'un plan d'action ambitieux pour les prochaines années en matière de gestion des déchets : généralisation du tri à la source des biodéchets, harmonisation des consignes de tri (« Tous les emballages et les papiers se trient »), augmentation de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes). Autant de défis que l'Alsace Centrale avait anticipés et auxquels les élus du SMICTOM se sont préparés.

En définissant, en début de mandat, un Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement (PPIF), le Comité Directeur du SMICTOM d'Alsace-Centrale, visait une stabilité de la redevance en 2023, tout en tenant compte d'une inflation à 2% et des contraintes identifiées :

- L'évolution du prix des marchés publics de collecte et de traitement en déchèteries,
- La fermeture du centre de stockage et son passage en post exploitation,
- L'intégration des extensions de consignes au centre de tri.

Pour rappel, le SMICTOM d'Alsace Centrale est une collectivité territoriale. Si son budget se doit d'être à l'équilibre, il n'y a pas de bénéfice réalisé. Il s'agit d'un service public mutualisé entre les 6 Communautés de Communes afin de rationaliser et d'optimiser les coûts. Ainsi, le financement du service déchets se traduit par la redevance incitative qui couvre l'ensemble des services de collecte et de traitement des déchets. C'est un abonnement annuel qui comprend la collecte des bacs jaunes et gris, la collecte des bornes à verre et des bornes à biodéchets, les passages en déchèterie et le traitement différencié des flux de déchets (recyclage, incinération, méthanisation). Son montant est donc constitutif de toutes les évolutions que subit le service.

Ainsi, malgré le contexte économique actuel, fortement impacté par une inflation de 5,6% et l'augmentation du prix de l'électricité (+ 600 000 euros), le SMICTOM d'Alsace Centrale ne devra que légèrement augmenter ses tarifs cette année. Cela représente de 4 à 6 € par an de plus sur l'abonnement (soit 0,35 € à 0,5 € par mois) suivant la taille des bacs pour la majorité des foyers d'Alsace Centrale.

Les élus du syndicat font le pari de la responsabilité, et comptent sur la bonne implication de la population dans les nouvelles consignes de tri et une plus forte participation au tri des biodéchets pour maintenir les coûts du service.

Informations gestion des déchets

COLLECTE ORDURES MÉNAGÈRES

BACS GRIS : mardi - Chaque Semaine

BACS JAUNES : lundi - Semaines Paires

DÉCHÈTERIE À BENFELD 03 88 74 17 41

Toute l'année, du mardi au samedi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

COMMENT RÉCUPÉRER LES SACS BIODÉCHETS ?

Munis de votre carte OPTIMO, vous pouvez vous rendre :

- en déchèterie suivant le calendrier annuel fixé par le SMIC-TOM,
- à l'accueil du SMICTOM (2 rue des Vosges à Scherwiller) *
- en Mairie durant les horaires d'ouverture au public.

(*) les horaires d'ouverture du centre administratif de la déchetterie sont du mardi au jeudi de 8h à 12h et de 14h à 17h et le vendredi de 8h à 12h et de 14h à 16h (Tél. 03 88 92 27 19)



Dates bennes à papier à Sermersheim

- Du 31 mars au 10 avril 2023 (dépôt benne le 31 mai matin)
- Du 30 juin au 10 juillet 2023 (dépôt benne le 30 juin matin)
- Du 29 septembre au 9 octobre 2023 (dépôt benne le 29 septembre matin)
- Du 5 au 15 janvier 2024 (dépôt benne le 5 janvier matin)

Broyage des déchets verts

Les samedis d'ouverture de la plateforme multiservices de la commune de Sermersheim seront reconduits en 2023 à des dates à définir.

Calendrier, mode d'emploi : tout savoir sur la ZFE

Quel véhicule va être interdit de circuler parce que trop polluant ? À partir de quand ? Et où précisément ? Est-ce que je peux prétendre à une exception ? À moins de deux mois de l'entrée en vigueur des premières mesures restrictives, on fait le point.

Calendrier de l'interdiction des véhicules les plus polluants dans la ZFE* de l'Eurométropole



- Calendrier en quatre phases : le dispositif de la zone à faibles émissions (ZFE) de l'Eurométropole de Strasbourg (EMS) est officiellement entré en vigueur le 1er janvier 2022. Sa mise en œuvre se fait de manière progressive avec pour chaque classe de vignette Crit'Air une « année pédagogique » qui précède la date d'interdiction définitive de circuler et de stationner (pas de sanction en cas de contrôle). Ainsi, depuis le 1er janvier 2023, les véhicules classés Crit'Air 5 ou non-classés, seront les premiers à être bannis du réseau routier de l'agglomération strasbourgeoise. Suivront ensuite les Crit'Air 4 (1er janvier 2024) et les Crit'Air 3 (1er janvier 2025). En cas de contrôle, les contrevenants s'exposent à une amende de 68 €.

Pour les véhicules Crit'Air 2, seules quatre communes - Strasbourg, Schiltigheim, Ostwald et Holtzheim - ont à ce jour opté pour leur interdiction définitive à compter du 1er janvier 2028 (*). Des évaluations doivent être réalisées en 2024 et 2027 pour ajuster le calendrier et, le cas échéant, ajouter de nouvelles communes volontaires pour l'interdiction des Crit'Air 2

- Vignettes Crit'Air obligatoires : les interdictions successives sont valables pour les habitants et les entreprises domiciliés dans l'EMS, mais également pour les véhicules des particuliers et des professionnels indépendamment du département et du pays d'immatriculation. Depuis le 1er janvier 2023, pour circuler dans la ZFE, tous devront par conséquent être munis d'une vignette Crit'Air valable sur leur pare-brise.

- Pass pour les usages occasionnels : à l'attention des visiteurs occasionnels, des habitants et professionnels extérieurs à l'EMS dont le véhicule ne disposerait pas d'une vignette adéquate, il a été prévu depuis le 1er janvier 2023 un dispositif de « pass journalier » qui leur permettra d'accéder à l'agglomération de façon ponctuelle. Il leur faut pour cela s'inscrire à l'avance en ligne (www.zfe.strasbourg.eu) pour bénéficier d'un pass ZFE utilisable jusqu'à douze fois dans l'année, sur une durée de 48 heures à chaque utilisation.

- Dérogations réglementaires : plusieurs catégories de véhicules bénéficient de dérogations permanentes et obligatoires. Véhicules d'intérêt général (police, douanes, pompiers, Samu, transports de fonds, etc.), ceux du ministère de la Défense, les voitures munies d'un macaron « stationnement pour personnes handicapées » et les véhicules de transport en commun à faibles émissions.

- Dérogations complémentaires : suite à la concertation, l'EMS y a ajouté des dérogations locales complémentaires qui sont octroyées sur demande (www.monstrasbourg.eu) pour une durée maximale de trois ans. Camping-cars, voitures de collection, camionnettes de marchés, transports d'animaux, camions-citernes, ambulances, VSL (véhicules sanitaires légers), dépanneuses, véhicules funéraires, camions de déménagement, camions-bennes, véhicules en plaque d'immatriculation W du garage, etc.

[] L'arrêté relatif à cette phase fait l'objet d'un recours en annulation déposé devant le tribunal administratif par le Medef Alsace et de la Fédération nationale des transports routiers (FNTR) Alsace.*

Les dangers du monoxyde de carbone

Le monoxyde de carbone est la 1ère cause de mortalité par intoxication en France. L'ARS Grand Est lance auprès de ses partenaires et du grand public sa campagne d'information annuelle pour prévenir les cas d'intoxication au monoxyde de carbone, avec un risque accru cet hiver dans un contexte d'augmentation des coûts des énergies.

Chaque année en France, ce sont environ 4000 personnes qui sont victimes d'une intoxication oxycarbonée. Une centaine de personnes en décèdent.

Dans un contexte d'augmentation des coûts des énergies, les risques d'intoxications sont potentiellement plus importants cet hiver du fait de l'utilisation de moyens de fortune pour se chauffer, des risques de calfeutrage des systèmes d'aération ou de l'utilisation d'appareils vétustes ou non entretenus.

S'équiper d'un détecteur de monoxyde de carbone ne suffit pas à éviter les intoxications liées à ce gaz résultant le plus souvent d'un dysfonctionnement des appareils à combustion (chaudières au gaz au fioul, au bois) et/ou d'un défaut d'aération des locaux où ils sont utilisés. Il est nécessaire de rappeler que les détecteurs de fumées ne détectent pas la présence de monoxyde de carbone.

La prévention passe avant tout par l'entretien et la vérification périodique du bon fonctionnement des appareils à combustion, des conduits de cheminée et des ventilations.



Destruction de nuisibles

Comme chaque année, l'entreprise "Hop'la guêpe - Destruction de nuisibles" vous propose ses services en ce qui concerne :

- DÉSINSECTISATION
- DÉRATISATION
- DÉPIGEONNAGE
- TRAITEMENT DE CHARPENTE
- TRAITEMENT / DÉMOUSSAGE DE TOITURE
- TRAVAUX ANTI-NUISIBLES

Le printemps s'annonce bénéfique à la prolifération d'hyménoptères tels que les guêpes et frelons, une année similaire à l'année 2020 est prévisible dans ce domaine. Afin de limiter les dégâts occasionnés par ces derniers, il est important de faire appel à un professionnel dès que l'on constate les premiers signes de la présence de guêpes ou frelons.

Nombreuses sont les communes / collectivités à faire confiance à notre entreprise en ce qui concerne le traitement des nids de guêpes / nids de frelons ainsi que la lutte anti rongeurs préventive et curative.

Interventions 7 j / 7
07 68 44 15 18



Nouveau dispositif « Rdv Permis » dans le département du Bas-Rhin

Ce nouveau service va permettre aux candidats au permis de conduire du département du Bas-Rhin de réserver en ligne leur date de passage de l'épreuve pratique.

Ce dispositif, dénommé "Rdv Permis", est fondé sur les principes de liberté et de responsabilisation du candidat et de son formateur. Jusque-là réservé aux écoles de conduite et aux candidats de 81 départements, il est désormais en cours de déploiement dans notre départements.

Les premiers examens réservés via RdvPermis dans notre département se dérouleront à compter du 2 mai 2023.

RdvPermis est un système de réservation nominative des places à destination des candidats, qui en font la demande par voie électronique, soit par le biais de leur auto-école, soit via leur propre compte sur le site de réservation.

En rendant le candidat désormais responsable de sa place d'examen, et donc décisionnaire des dates et lieux de passage, en collaboration avec son formateur, RdvPermis permet de moderniser l'accès à l'examen pratique du permis de conduire.

Le candidat peut :

- soit donner mandat à son école de conduite pour l'inscrire sur RdvPermis : il est alors informé en temps réel sur sa boîte mail de toutes les démarches effectuées en son nom ;
- soit créer lui-même un compte sur l'application de réservation puis choisir de poursuivre les démarches avec une école de conduite ou en candidat libre.

Le candidat, inscrit dans une école de conduite peut, en liaison avec son formateur :

- choisir son centre d'examen dans l'un des départements couverts par RdvPermis ;
- choisir une date et un créneau horaire parmi les disponibilités proposées.

Le candidat libre a pour obligation de déclarer en ligne le proche qui l'accompagnera le jour de l'examen, et dont le lien personnel ou de parenté devra être attesté auprès de l'examineur. Il doit fournir, comme prévu par la réglementation, un véhicule équipé de double commandes le jour de l'épreuve.

Afin de responsabiliser les candidats et de limiter l'absentéisme, toute place réservée et non utilisée entraîne un délai avant une nouvelle réservation, de 40 jours (hors cas de force majeure).

Enfin, afin d'inciter les candidats, après un premier échec, à se représenter avec un niveau de préparation suffisant, le délai de ré-inscription est conditionné au résultat obtenu : plus le niveau est faible lors de l'examen, plus le délai d'attente pour se représenter est long, jusqu'à 35 jours.



⚠ 1^{er} janvier 2023 : nouvelle obligation déclarative pour tous les biens immobiliers

Tous les propriétaires, particuliers ou personnes morales, d'une résidence principale, secondaire, d'un bien locatif ou vacant, doivent pour chacun de leurs locaux, indiquer à quel titre ils les occupent et, s'ils ne les occupent pas eux-mêmes, déclarer l'identité des occupants et la période d'occupation à compter du 1^{er} janvier 2023.

Cette déclaration est à réaliser en ligne, sur le service en ligne « Gérer mes biens immobiliers » à partir de votre espace professionnel du site impots.gouv.fr impérativement avant le 1^{er} juillet 2023.

En cas de non-déclaration, d'erreur, d'omission ou de déclaration incomplète, une amende d'un montant forfaitaire de 150 € par local pourra être appliquée.

Pour faciliter cette nouvelle démarche déclarative, les données d'occupation connues des services fiscaux seront pré-affichées. Par la suite, seul un changement de situation nécessitera une nouvelle déclaration.

Pour accéder au service « Gérer mes biens immobiliers », vous devrez :

1. Créer votre espace professionnel sur le site impots.gouv.fr
2. Adhérer au service « Gérer mes biens immobiliers ».
3. Désigner des délégataires (si vous le souhaitez).

Carte d'identité / Passeport, quelles démarches ?

- Faire une pré-demande en ligne en créant un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr/>

- ou retirer un formulaire de demande de pièce d'identité au secrétariat de la Mairie de Sermersheim

- ou prendre RDV dans l'une des mairies équipées de bornes biométriques :

- Benfeld : sur rendez-vous : 03 88 74 42 17 - www.benfeld.fr
- Erstein : sur rendez-vous : 03 88 64 66 66 - www.ville-erstein.fr
- Sélestat sur rendez-vous : www.selestat.fr
- Mairie quartier Heyden : 03 88 08 69 72
- Mairie Place d'Armes : 03 88 58 07 30
- Obernai : sur rendez-vous : 03 88 49 95 95 - www.obernai.fr

⚠ La démarche administrative ne peut plus se faire en Mairie de Sermersheim ⚠

- Rassembler les pièces justificatives
- Se présenter à la mairie choisie avec le n° de pré-demande afin y déposer le dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.
- Le demandeur doit se présenter en personne.

⚠ Le demandeur doit impérativement se présenter en personne

- Retirer la pièce d'identité dans la mairie où le dossier a été déposé



**DÈS MAINTENANT
DANS MON DÉPARTEMENT**

la carte d'identité à portée de clic !

• Je peux faire ma pré-demande en ligne
• Je gagne du temps
• Je m'adresse à l'une des mairies à ma disposition*
• Mon titre est plus sûr

**MES DÉMARCHES
à portée de clic !**

* Liste des mairies équipées du nouveau dispositif disponible sur le site de ma préfecture.

Inscription sur les listes électorales

Comment s'inscrire en ligne sur les listes électorales?



1

Rendez-vous sur le téléservice en ligne www.demarches.interieur.gouv.fr dans la rubrique « Élections »



2

Créez votre compte personnel service-public (ou identifiez-vous via FranceConnect)



3

Rentrez vos informations personnelles et indiquez le code postal de la commune où vous souhaitez vous inscrire



4

Fournissez les informations et pièces justificatives demandées, soit numérisées, soit par voie postale



Êtes-vous inscrit sur les listes électorales? Comment le savoir:



1

Rendez-vous sur le téléservice en ligne www.demarches.interieur.gouv.fr dans la rubrique « Élections », sur le service en ligne « Interroger sa situation électorale »



2

Renseignez le code postal et la commune dans laquelle vous êtes normalement inscrit(e), ainsi que vos informations personnelles (nom, tous vos prénoms, date de naissance)



3

Vous obtenez la confirmation de votre inscription dans cette commune. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez faire une vérification dans une autre commune ou vous inscrire directement



Carte grise

- Connectez-vous à <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N367>
- ou rendez-vous dans un garage automobile habilité pour obtenir de l'aide dans la constitution du dossier en ligne

Permis de conduire

- Faire une demande en ligne en créant un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés (en cas de perte, vol, détérioration ou changement d'état civil) <http://predemande-cni.ants.gouv.fr/>
- Dans le menu proposé, choisir "Demande de fabrication d'un nouveau permis de conduire".
- Vous aurez besoin des éléments suivants :
 - Code photo d'identité numérique (disponible dans une cabine agréée ou auprès d'un photographe agréé)
 - Pièces justificatives au format numérique (pièce d'identité, justificatif de domicile)
 - Si nécessaire, copie de votre permis détérioré
- Adresse mail ou numéro de téléphone mobile pour être informé de l'avancement de l'instruction et de la production du permis de conduire
- À la fin de la démarche en ligne, en cas de perte ou de vol du permis, vous êtes dirigé vers une nouvelle page afin de régler le coût du nouveau permis (25 €).

Numéros utiles

MAIRIE

18 Allée des Tilleuls - 67230 SERMERSHEIM
03 88 74 70 17 - mairie@sermersheim.fr
www.sermersheim.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat

- Lundi et mardi de 17h à 19h
- Vendredi de 8h à 11h30
- Et sur rendez-vous

Permanences de vos élus

Fernand WILLMANN, Maire - sur rendez-vous
Didier FRICK, 1^{er} adjoint - sur rendez-vous
Jacky BLUMERT, 2^e adjoint - sur rendez-vous

URGENCES

Sapeurs Pompiers	18
SAMU	15
Gendarmerie	17 ou 03 88 74 70 42
Centre antipoison	03 88 37 37 37
SOS Mains	03 92 67 40 30
Centre Hospitalier Sélestat	03 88 57 55 55
Hôpitaux Universitaires Strasbourg	03 88 11 67 68
Ambulance du Centre Alsace	03 88 74 41 60
Taxi Zuber	03 88 74 11 88

CULTES

Catholique :
Presbytère Benfeld - 03 88 74 40 07 - 6 Rue de l'Eglise
Protestant :
Paroisse Protestante Benfeld - 03 88 74 43 32 - 11 Rue du Dr Sieffermann

SERVICES PUBLICS / AUTRES SERVICES

Service des Eaux - Benfeld	03 88 74 41 41
Service des Eaux - Schiltigheim	03 88 73 29 19
Urgence sécurité Gaz	08 00 47 33 33
Communauté de Communes du Canton d'Erstein	03 88 74 50 00
Trésorerie d'Erstein Collectivités	03 88 98 08 45
Service des Impôts des particuliers	03 90 29 91 40
Sous-Préfecture Sélestat-Erstein	03 88 58 83 58
Permanence CARSAT d'Erstein	08 21 10 67 67
Réagir Insertion	03 88 74 13 37
Tribunal d'Instance Erstein	03 88 98 03 01
Conseil Départemental du Bas-Rhin	03 88 76 67 67

TOURISME

Office de Tourisme Le Grand Ried, bureau de Benfeld 03 88 74 04 02
Agence Attractivité Alsace – AAA <http://www.alsace.com>
Alsace Destination Tourisme – ADT <http://www.alsace-destination-tourisme.com>



Le Périscolaire
2 b Rue de Traversière
06 44 16 22 04
periscolaire-sermersheim@cc-erstein.fr



L'ÉCOLE
École Adélaïde
2 a Rue de Traversière
03 88 74 39 86
ecolesermersheim@gmail.com

MAIRIE DE SERMERSHEIM

🏠 18 Allée des Tilleuls—67230 SERMERSHEIM

☎ 03 88 74 70 17

✉ mairie@sermersheim.fr

Patte d'Oie de Sermersheim, parue en juin 2023

Directeur de publication : Fernand Willmann, Arnaud Boespflug

Conception et mise en page : Imprimerie Deppen S.A.

Equipe de rédaction : Commission Culture et Communication, Responsables d'associations, Responsables d'entreprises,

Crédits photos : J.Blumert, R.Dorgler, D.Frick, M.Marcadé, A.Zuber, ATIP, CARITAS, HOPLA GUEPE SMICTOM, Secours Catholique Gael Herbaol et Xavier Schwebel,

Impression : Imprimerie Deppen S.A. - 500 exemplaires

**ATTENTION À VOIR :
crédit photo**

